

13, avenue V. Maistriau B-7000 Mons

Tél : +32 (0)65 39 48 90

Fax : +32 (0)65 31 51 77

E-mail : social-mons@heh.be

www.heh.be

19b, rue des Carmes B-7500 Tournai

Tél : +32 (0)69 22 55 12

Fax : +32 (0)69 22 51 03

E-mail : social-tournai@heh.be

Sociologie de la famille

Meuris D.

Section Bachelier - Assistant(e) social(e)
Bloc 3

Sociologie de la famille

Sociologie de la famille

Le cours est entièrement basé sur 2 ouvrages :

DECHAUX, Jean-Hugues, *Sociologie de la famille*, La Découverte, Paris, 2009, 126p.

DE SINGLY, François, *Sociologie de la famille contemporaine*, Armand Colin, Clamecy, 2014, 127p.

Sociologie de la famille

La plupart des tableaux sont, quant à eux, issus du site internet de statistique belge :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/>

Nous verrons ensemble comment utiliser et interpréter au mieux les données issues de ce site.

Sociologie de la famille **Table des matières**

- Introduction
- Les transformations de la morphologie familiale
- Les nouveaux visages du couple
- L'éducation familiale sous pression
- Un modèle de parenté ébranlé
- La parentèle, réseau de sociabilité et d'entraide
- Conclusion

Tables des matières

Les transformations de la morphologie familiale

La fin de la famille « traditionnelle »

- ICF
- La maternité
- Le mariage
- Modification des calendriers familiaux
- Le déclin du modèle « mère au foyer »

Tables des matières

Les transformations de la morphologie familiale

De nouvelles formes de vie familiale

- La diffusion de la cohabitation hors mariage
- La banalisation du divorce et des unions successives
- La multiplication des familles monoparentales et recomposées
- La vie solitaire

Tables des matières

Les transformations de la morphologie familiale

Diversification des modèles familiaux

- La synchronisation des transformations familiales
- Le rôle décisif des femmes et des jeunes
- Le pluralisme familial

Tables des matières

Les nouveaux visages du couple

L'institution matrimoniale remise en cause

- Le mariage concurrencé par d'autres types d'unions
- Le nomadisme conjugal
- L'érosion des rites de passage
- Comment interpréter le Pacs?

Tables des matières

Les nouveaux visages du couple

Le lien conjugal se privatise-t-il ?

- Vie conjugale et individualisme moral
- Les différentes manières de « faire couple »
- Problèmes conjugaux : disputes et violences
- Une hypertrophie du lien conjugal ?

Tables des matières

Les nouveaux visages du couple

L'ancrage social de la vie conjugale

- Le poids de l'homogamie sociale
- Styles conjugaux et milieux sociaux
- Le couple et l'ordre sexué
- La division du travail domestique et parental

Tables des matières

L'éducation familiale sous pression

- L'éducation, une affaire de famille ?
- La diversité des styles et des méthodes éducatives
- Les familles face à l'école
- Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

Tables des matières

Un modèle de parenté ébranlé

Tables des matières

La parentèle

- Une redécouverte
- Une organisation en cercles concentriques
- L'économie cachée de la parentèle

Sociologie de la famille

Introduction

14

Introduction

- La notion de famille connaît des évolutions nombreuses et profondes dans la société occidentale depuis 1970.
- Définition contemporaine difficile!

Introduction

- Les débats à son sujet sont multiples et empreints d'incertitude.
- Ex : la famille homosexuelle
- France : loi sur le mariage pour tous

Introduction

« Avec la loi du 17 mai 2013 sur le **mariage pour tous**, la France est devenue le 9e pays européen et le 14e pays au monde à autoriser le mariage homosexuel ».

« Cette loi a ouvert de **nouveaux droits** pour le mariage, l'adoption et la succession, au nom des principes d'égalité et de partage des libertés ».

« **En 2014, les mariages de couples de même sexe ont représenté 4% du total des unions** ».

➤ <http://www.gouvernement.fr/action/le-mariage-pour-tous>

Introduction

L'adoption de cette loi a divisé, et divise toujours, la France :

- **Reconnaître que des individus de même sexe peuvent se marier, c'est admettre que la différence des sexes n'est pas un élément central de l'institution mariage.**
- Les couples mariés, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels, sont dès lors considérés de la même manière d'un point de vue légal.

Introduction

- Pourquoi rencontrons-nous des difficultés à définir scientifiquement la famille contemporaine en sociologie?

➤ La principale difficulté est de **faire abstraction du discours ambiant!**

- Etre objectif
- Faire abstraction de sa propre expérience.

Introduction

- **L'Homme a une vision statique de la famille :**

- Structure naturelle, intangible, "allant de soi", etc.
- L'Homme se représente la famille comme **une structure qui traverse les âges et les continents sans subir la moindre modification!**

Introduction

- La réalité est pourtant tout autre!
 - A travers l'Histoire et les civilisations, la famille et sa structure sont en évolution permanente.
 - Il suffit de regarder la variété des structures familiales à travers l'Histoire et les civilisations.

Introduction

- La famille ne cesse de s'inventer sous nos yeux et sa définition et toujours un enjeu politique et social.

Introduction

- En 1993, Bourdieu recommandait aux sociologues d'aborder la famille comme une "catégorie réalisée" :
 - "Rien qu'un mot, mais un mot qui contribue à faire la réalité qu'il qualifie et se présente avec l'évidence de ce qui va de soi".
- La réalité fait le mot / Le mot fait la réalité

Introduction

- L'incertitude actuelle autour de la notion de famille est issue du fait que "l'évidence de ce qui va de soi" n'est plus unanime.
 - Familles monoparentales, recomposées, etc.

Diapositive 23

DM1 BOURDIEU, P., "A propos de la famille comme catégorie réalisée", Actes de la recherche en sciences sociales, 1993, N°100, P.32-36.
Dorian Meuris; 05-09-16

Diapositive 24

DM2 L'unanimité, en terme de famille, n'a en réalité jamais existé, néanmoins, auparavant, elle apparaissait comme l'étant.
Dorian Meuris; 05-09-16

Introduction

- Ces familles, dites “nouvelles”, aspirent à être des familles “comme les autres”.
- Cependant, cela est contesté par beaucoup au nom de leur propre **conception** de ce qu'est et doit être une famille.

Introduction

- En somme, il existe plusieurs « évidences » ou légitimités familiales!
- Certes, en la matière, l'unanimité n'a jamais été que relative, comme le rappelle l'histoire de la famille, mais l'ampleur du spectre s'est incontestablement élargie.

Introduction

- C'est cette multiplicité qui justifient les difficultés rencontrées lors de l'exercice, parfois périlleux, de la définition scientifique.

Introduction

- L'exercice de la définition étant difficile, il n'en est pas moins nécessaire :
- “L'ensemble des personnes apparentées par la consanguinité et/ou l'alliance” (BARRY L.S. et al., Glossaire de la parenté) .

Diapositive 28

DM3 BARRY, L., "Glossaire de la parenté", L'Homme, 2000, n°154-156, P.721-732.
Dorian Meuris; 05-09-16

Introduction

L'avantage de cette définition et qu'elle recouvre 2 composantes :

- **La famille élémentaire**
 - Groupe résidentiel composé d'adultes et de leurs enfants engendrés ou adoptés.
- **La famille au sens plus large**
 - La parenté

Introduction

- **La famille conjugale n'est qu'une forme parmi d'autres.**
 - A savoir, celle dans laquelle les adultes constituent un couple d'un homme et d'une femme, mariés ou non.

Introduction

- **La famille élémentaire n'est qu'une composante d'un réseau plus vaste formé de liens qui unissent des individus sur base de liens biologiques et/ou sociaux.**
- A tort, la sociologie a longtemps délaissé ce niveau d'étude de la parenté, l'abandonnant à l'anthropologie des sociétés exotiques.

Introduction

- Le flou de la définition crée de l'incertitude mais ouvre des marges de jeu qui permettent, sous certaines conditions, à l'individu d'inventer en quelque sorte « sa » famille.
- **Le modèle familiale devient personnalisable!**

Introduction

- Après la définition, l'hypothèse... :
 - Nous sommes face à une nouvelle donne familiale.
- ... Et enfin la démarche :
 - Établir un diagnostic général des faits relatifs à "la famille contemporaine".

Introduction

- La démarche adoptée consiste donc à élaborer étape par étape **une vision d'ensemble qui soit un diagnostic sur ce qui constitue une nouvelle donne familiale** en considérant que la famille est le fruit changeant de l'initiative des différents acteurs qui la composent et/ou l'instituent.
- Ces multiples étapes seront au nombre de 5 et constitueront les chapitres du cours.

Introduction

- Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale
- Chapitre 2 : la famille élémentaire à travers le couple.
- Chapitre 3 : l'éducation familiale.
- Chapitre 4 : les nouvelles formes d'organisation familiale et l'impact sur la parenté.
- Chapitre 5 : La parentèle (réseau de sociabilité et d'entraide centré sur la famille).

Introduction

- Il est à noter que les chapitres 4 et 5 traitent d'un seul et même sujet, **la parenté**, avec 2 approches différentes.

Sociologie de la famille

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

Les transformations de la morphologie familiale

- Les indicateurs démographiques décrivant la constitution, la taille et la structure des familles, permettent de prendre la mesure des transformations de la famille.
- Utilisation des indicateurs démographiques pour mesurer les transformations de la morphologie familiale!
- Exemple : nombre de naissance, nombre de décès, âge moyen au moment du mariage, etc.

Les transformations de la morphologie familiale

- Les signes avant-coureurs de ces transformations remontent aux années 1960, mais c'est au cours des décennies suivantes que le changement de la morphologie familiale va s'amplifier.

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

Partie 1 : La fin de la famille "traditionnelle"

40

La fin de la famille "traditionnelle"

- « La modification des comportements en matière de fécondité et de nuptialité a été si considérable depuis les années 1970 qu'une véritable cassure s'est produite » (Segalen, 2006).
- Il en résulte un **dépérissement de la famille dite « traditionnelle »**.

La fin de la famille "traditionnelle"

- Famille "traditionnelle" :
 - Couple marié
 - Enfants élevés par l'épouse inactive
 - Modèle familial qui s'est imposé au lendemain de la 2ème GM.
 - Modèle encore plus présent dans les représentations que dans la pratique.

La fin de la famille "traditionnelle"

Nous allons observer la fin de la famille traditionnelle à travers 5 points :

- L'indice conjoncturel de fécondité
- La maternité
- Le mariage
- La modification des calendriers familiaux
- Le déclin du modèle « mère au foyer »

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

La fin de la famille "traditionnelle"

Indice conjoncturel de fécondité

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

- La baisse de la fécondité est le premier élément observable lorsqu'on observe les transformations de la famille contemporaine.
- De 2,71 enfants par femme en 1964, l'ICF a chuté jusqu'en 1995 (1,56), année qui marque le début d'une remontée notable et constante de celui-ci pour se fixer en 2008 autour des 2,02 (France).

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

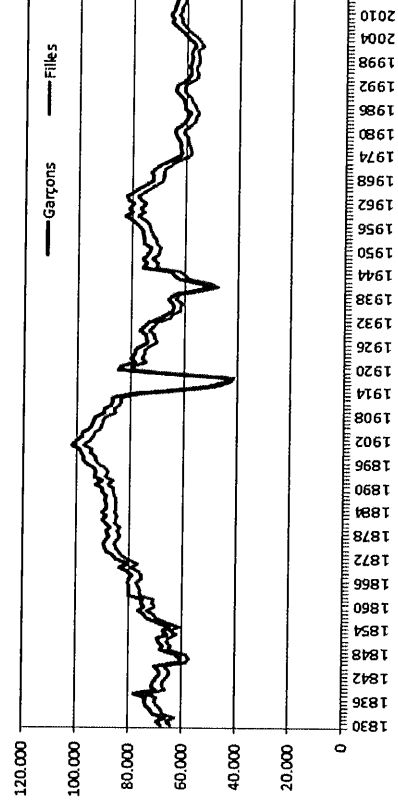
- En Belgique, en 2009, l'ICF était de 1,84.
- En 2009, la Belgique a donc un ICF en dessous du seuil de renouvellement des générations (2,10).

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

- La baisse de l'indice conjoncturel de fécondité a été continue pendant 30 ans, à un rythme vif d'abord, puis plus lent à partir de 75.
- La tendance s'inverse ensuite à partir de 95.

Evolution du nombre de naissances en Belgique 1830-2014



Diapositive 45

DM4

http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/population/downloads/taux_de_fecondite_selon_l_ge_revolu_de_la_mere_3_23_.j
Dorian Meuris; 05-09-16

Diapositive 51

DM5

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/naissances_fecondite/
Dorian Meuris; 05-09-16

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

- Quelqu'un pour expliquer ces définitions?
- Utilisez uniquement les 3 premières colonnes du tableau.

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

Seuil de renouvellement des générations (SRG) :

- Le nombre moyen d'enfants par femme nécessaire pour que chaque génération en engendre une suivante de même effectif.

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

- Pourquoi le seuil de renouvellement des générations est égal à 2,10 et non pas à 2,00 (200 enfants pour 100 femmes)?
- Une idée?
- Indice : il y a deux éléments explicatifs.

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

Pourquoi le seuil de renouvellement des générations est égal à 2,10 et non pas à 2,00 (200 enfants pour 100 femmes)?

- Car le nombre de filles dans la génération des enfants doit être égal au nombre de femmes dans la génération des parents si SRG veut être assuré.

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

- Pour 100 femmes qui accouchent, nous avons 100 filles à la naissance, et 105 garçons.
- Statistiquement, Il faut donc faire 205 enfants pour avoir 100 filles!
- Soit 2,05 enfants par femme.

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

- Dans ce cas, pourquoi le seuil de renouvellement des générations (SRG) n'est pas égal à 2,05?
- Car il faut prendre en compte le **taux de mortalité entre la naissance et l'âge de procréation**.

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

- Dans les pays développés, le taux de mortalité sur cette période est faible (0,05).
- Le seuil de renouvellement des générations est donc de 2,10, soit 210 enfants pour 100 femmes!

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

Les indices conjoncturels de fécondité sont très variables en fonction des différentes régions du monde :

- 4,7 en Afrique
- 2,7 en Asie de l'Ouest
- 1,8 aux Etats-Unis
- 1,6 en Europe
- 1,5 en Asie de l'Est

La moyenne mondiale est de 2,5.

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

- **Attention** : contrairement au sens commun, l'apport des étrangers à l'ICF est faible (+ 0,1 enfant).
- Article : le fantasme du « grand remplacement » démographique sur Le Monde.FR

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

Le **grand remplacement** est une théorie de type conspirationniste, selon laquelle il existerait un processus de substitution de population sur le territoire français, dans lequel le peuple européen serait remplacé par une population non européenne, originaire en premier lieu d'Afrique noire et du Maghreb. Ce changement de population impliquerait un changement de Civilisation, et ce processus serait soutenu par une majorité des élites politiques, intellectuelles et médiatiques, soit par idéologie, soit par intérêt.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Grand_replacement

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

Les principaux arguments de cette thèse, qu'ils soient démographiques ou culturels, sont réfutés par la grande majorité des spécialistes, qui récusent la méthode dont elle émane autant que la logique qui la sous-tend.

La fin de la famille "traditionnelle"

ICF

« Le Grand Remplacement est le choc le plus grave qu'ait connu notre patrie depuis le début de son histoire puisque, si le changement de peuple et de civilisation, déjà tellement avancé, est mené jusqu'à son terme, l'histoire qui continuera ne sera plus la sienne, ni la nôtre. »

C'est en ces termes alarmistes que l'écrivain Renaud Camus, proche du FN, a lancé en septembre 2013 un manifeste intitulé : « Non au changement de peuple et de civilisation ».

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/01/23/le-grand-boniment_4353499_823448.html#71k7GFHrZ5bX2D.99

La fin de la famille "traditionnelle" ICF

Un texte circule ainsi sur la blogosphère d'extrême droite. Intitulé « Le grand remplacement par A + B », il additionne les immigrés venus du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et d'Asie et leurs descendants, soit plus de 6 millions de personnes. Il y ajoute « 3 à 4 millions » de descendants appartenant à la troisième génération d'immigrés, sans préciser la source de cette information. Il y adjoint enfin, péle-mêle, des Français et des étrangers qu'il considère comme des « allochtones extra-européens » : 800 000 Roms, 500 000 harkis, 800 000 Antillais, entre 400 000 et 800 000 « immigrés clandestins », 80 000 « migrants illégaux » et 160 000 à 195 000 naturalisés annuels... Nous voilà, selon ce texte, avec 12 à 14 millions de « non-Blancs » – soit environ 20 % de la population.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/01/23/le-grand-boniment_4353499_823448.htm#7K7GFRH25bXK2D.99

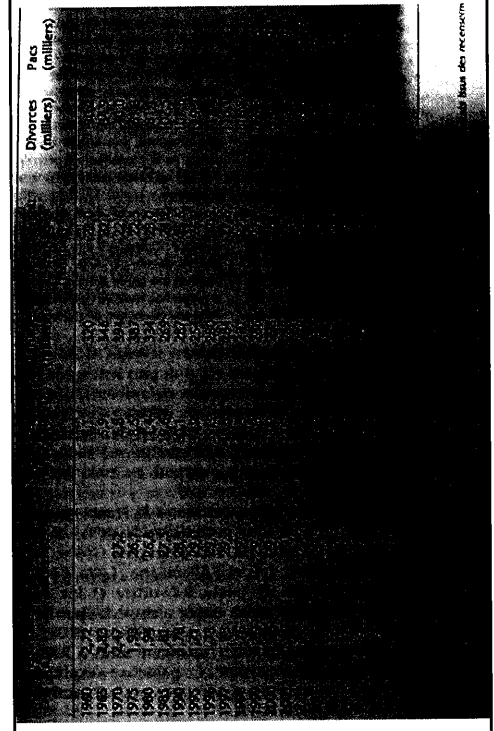
Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

La fin de la famille "traditionnelle"

La maternité

La fin de la famille "traditionnelle" La maternité

- L'âge moyen à la maternité est une deuxième donnée en pleine évolution :
- L'arrivée du premier enfant est reportée.
- Il apparaît que l'âge moyen à la maternité est en recul depuis 1975 ou il avait atteint son minimum, 26,7 ans, pour atteindre en 2008 une moyenne de 29,9 ans.



La fin de la famille "traditionnelle" La maternité

- C'est au-dessus de 30 ans que les variations sont les plus marquées.
- Les naissances après 30 ans représentent, à l'heure actuelle (2006), plus de 53% de l'ensemble des naissances contre 27% en 1980.
- Chez les mères de 40 ans ou plus, les naissances restent rares mais sont aussi en hausse.

La fin de la famille "traditionnelle" La maternité

- L'augmentation de l'âge moyen à la maternité s'explique **principalement par le relèvement de la fécondité des femmes âgées de plus de 30 ans.**
- La fécondité des plus jeunes (- de 25 ans) demeure plus ou moins stable depuis 2000.

La fin de la famille "traditionnelle" La maternité

- Nous assistons à ce que nous appelons un **report des naissances.**
- On parle de **décalage du calendrier de la fécondité.**

La fin de la famille "traditionnelle" La maternité

- Il est à noter que le report des naissances n'est pas à mettre en rapport avec le **désir d'avoir un enfant.**
- Celui-ci reste vif et le **nombre idéal d'enfants par famille** s'élevait à 2,3 en 1996 (on parle ici d'intentions).
- Toutefois, les intentions de fécondité sont très indécises et présentent mal les naissances à venir dans un délai court.

La fin de la famille "traditionnelle"

La maternité

- 6 personnes sur 10 n'ont pas d'intention ferme quant aux enfants qu'elles pourraient avoir dans les 5 ans.
- De plus, en confrontant les intentions déclarées en 1998 avec les naissances concrètes 5 ans plus tard, on constate que 41% des souhaits fermes d'enfant ne se concrétisent pas (Toulemon et Testa, 2005).

La fin de la famille "traditionnelle"

La maternité

- Les intentions de fécondité sont des données très indicées qui entrent en relation avec un grand nombre de facteurs divers :
 - Emploi, ressources, situation du couple, etc.

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

La fin de la famille "traditionnelle"

Le mariage

La fin de la famille "traditionnelle"

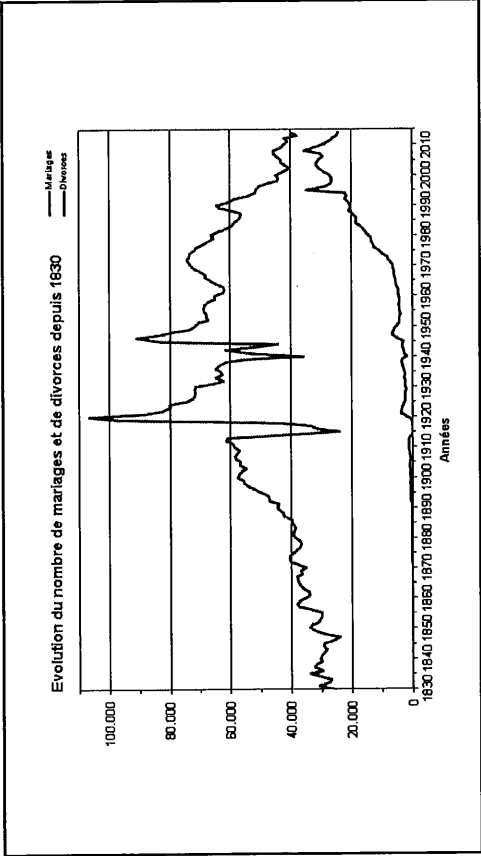
Le mariage

- Le mariage a longtemps été l'institution centrale de la famille.
- En 30 ans, le nombre de mariage sur une année n'a cessé de décroître de manière spectaculaire (+/- du simple au double) à l'exception de deux brèves reprises.

Diapositive 76

DM6

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mariage_divorce_cohabitation/mariages/
Dorian Meuris, 05-09-16



La fin de la famille “traditionnelle”

Le mariage

- La statistique des mariages et des divorces est établie pour l'essentiel à partir des bulletins d'état civil complétés par les administrations communales dans lesquelles les mariages ont été célébrés.

➤ Que pouvons nous en tirer comme information?

La fin de la famille “traditionnelle”

Le mariage

- Le nombre de mariage dans notre pays a baissé de presque 10% entre 2000 et 2014.

La fin de la famille “traditionnelle”

Le mariage

- L'âge moyen au mariage a augmenté de 4 ans entre 2000 et 2013.

Entité administrative	Année	Tous les mariages				Premiers mariages				Mariages successifs			
		Premier conjoint		Second conjoint		Premier conjoint		Second conjoint		Premier conjoint		Second conjoint	
		Différence d'âge	Différence d'âge	Différence d'âge	Différence d'âge	Différence d'âge	Différence d'âge	Différence d'âge	Différence d'âge				
France	2000	33,0	36,1	3,9	28,3	28,0	2,3	42,3	38,0	3,8	3,8		
	2001	33,2	35,3	3,9	28,8	28,2	2,3	42,3	38,2	3,9	3,9		
	2002	33,8	35,7	2,8	29,8	29,5	2,4	42,8	38,8	4,0	4,0		
	2003	34,2	35,3	2,8	29,3	27,0	2,3	42,3	38,3	5,0	5,0		
	2004	34,8	34,8	3,8	29,8	27,2	2,4	42,2	38,4	3,8	3,8		
	2005	34,8	34,8	3,8	29,8	27,2	2,4	42,2	38,4	3,8	3,8		
	2006	35,7	32,7	3,9	30,3	27,9	2,4	44,4	40,4	4,0	4,0		
	2007	35,7	32,7	3,9	30,4	28,5	2,4	44,4	40,5	3,9	3,9		
	2008	35,8	32,9	3,9	30,8	28,5	2,4	44,4	40,5	3,9	3,9		
	2009	36,2	32,2	3,9	31,2	28,7	2,4	45,2	41,2	3,9	3,9		
	2010	36,4	32,4	3,9	31,1	28,7	2,4	45,8	41,8	4,0	4,0		
	2011	36,4	32,4	3,9	31,8	28,7	2,4	46,2	42,2	4,0	4,0		
	2012	36,8	34,8	3,9	32,9	29,8	2,4	46,8	42,8	4,0	4,0		
	2013	37,3	34,3	3,9	33,2	29,8	2,4	47,1	43,0	4,1	4,1		
	2014	37,3	34,3	3,9	33,2	29,8	2,4	47,1	43,1	4,1	4,1		

La fin de la famille “traditionnelle”

Le mariage

- Le nombre de mariages par rapport à la population moyenne (**taux de nuptialité**) atteint en 2013 un niveau historiquement bas depuis la Seconde Guerre mondiale.

La fin de la famille “traditionnelle”

Le mariage

- Le **taux de nuptialité** est l'indicateur statistique calculant le rapport entre le nombre de mariages civils dans l'année et la population totale moyenne de cette même année. Il est généralement exprimé en pour mille (‰).
- Ainsi, en 2004 on compte en France 271 600 mariages pour une population moyenne de 60 355 555 résidents.
 - $271\,600 / 60\,355\,555 = 0,0045 = 4,5\text{ ‰}$
 - Lecture du résultat : Pour mille habitants, on a enregistré 4,5 mariages.

La fin de la famille “traditionnelle”

Le mariage

Evolution du taux brut de nuptialité, depuis 1960							
Année	Mariages	Taux brut de nuptialité (en ‰)		2000		45,123	4,4
1960	66 220	7,1		2001		42,110	4,1
1961	62 371	6,8		2002		40 434	3,9
1962	62 086	6,7		2003		41 777	4,0
1963	62 449	6,7		2004		43 266	4,2
1964	65 008	6,9		2005		43 141	4,1
1965	66 535	7,0		2006		44 813	4,2
1966	66 330	7,2		2007		45 561	4,3
1967	66 309	7,1		2008		45 513	4,3
1968	69 713	7,2		2009		43 503	4,0
1969	72 330	7,5		2010		42 159	3,9
1970	73 261	7,6		2011		41 001	3,7
1971	73 644	7,6		2012		42 198	3,8
1972	74 352	7,7		2013		37 854	3,4
				2014		38 979	3,6

- En parallèle à cette diminution du nombre de mariages, il nous est permis d'observer un net recul de l'âge moyen au premier mariage et donc, logiquement, **une augmentation du nombre de célibataires principalement dans la tranche d'âge 26 / 35 ans.**
 - Le mariage, en plus d'être en diminution, est retardé.

Diapositive 84

DM8

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/etatcivil/>
Dorian Meuris; 05-09-16

La fin de la famille “traditionnelle”
Le mariage

Pour les dates au 31/12/2014		Pour les dates au 31/12/2015						Pour les dates au 31/12/2016	
Hommes et Femmes	Total	Définitive		Marié		Veuf		Divorcé	
		Hommes et Femmes	Total	Hommes et Femmes	Total	Hommes et Femmes	Total	Hommes et Femmes	Total
Hommes et Femmes		2 081 448	2 498 234	2 279 158	2 127 744	582 421	546 692	658 738	5 387 561
Hommes et Femmes		2 374 182	2 817 706	2 274 866	2 127 682	136 476	135 789	452 375	5 537 532
Hommes et Femmes		4 455 630	5 315 940	4 554 024	4 255 426	718 897	682 481	1 011 113	10 911 362

La fin de la famille “traditionnelle”
Le mariage

- Bien que le mariage soit en recul, il est possible de constater l'augmentation d'autres comportements visant à la formation d'un couple au yeux de la loi.
 - Le nombre de Pacs (Pacte Civil de Solidarité) en France, par exemple, n'a cessé d'augmenter depuis sa mise en place en 1999.

La fin de la famille “traditionnelle”
Le mariage

- Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.
 - Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999.
 - Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux.

La fin de la famille “traditionnelle”
Le mariage

- En Belgique, la diminution des mariages est “contrebalancée” par la cohabitation légale qui ne cesse de croître de manière exponentielle depuis 1998.
 - De 5144 personnes ayant fait une déclaration de cohabitation légale en 2000, nous sommes à 78 271 en 2014.

Diapositive 88

DM10

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mariage_divorce_cohabitation/cohabitation/
Dorian Meuris; 05-09-16

La fin de la famille "traditionnelle"
Le mariage

- Cohabitation légale de 2000 à 2014 en Belgique

Total	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de personnes ayant fait une déclaration de cohabitation légale															
Belgique	5.144	21.427	8.968	11.263	18.729	30.961	34.605	49.515	64.021	67.561	72.191	78.392	78.034	79.323	78.271

La fin de la famille "traditionnelle"
Le mariage

- Deux personnes qui vivent ensemble et font une déclaration de cohabitation légale à l'administration communale de leur commune de résidence, **sont des cohabitants légaux.**

La fin de la famille "traditionnelle"
Le mariage

- Cette déclaration leur confère une certaine protection juridique :
 - La protection du logement familial
 - Les cohabitants doivent contribuer aux charges de la vie commune, en fonction de leurs possibilités.
 - L'obligation solidaire de participer à certaines dettes

La fin de la famille "traditionnelle"
Le mariage

Le Code civil précise les droits et devoirs des cohabitants :

- La **protection du logement familial** concerne l'immeuble servant au logement commun et les meubles qui en font partie.
 - Un des deux cohabitants ne peut pas prendre seul la décision de vendre, de le donner ou de constituer une hypothèque sur le logement. Il doit d'abord obtenir l'accord de son cohabitant.

Diapositive 90

DM11

http://www.belgium.be/fr/famille/couple/cohabitation/cohabitation_legale/
Dorian Meuris; 05-09-16

Diapositive 92

DM12

http://www.belgium.be/fr/famille/couple/cohabitation/cohabitation_legale/
Dorian Meuris; 05-09-16

La fin de la famille “traditionnelle”

Le mariage

Le Code civil précise les droits et devoirs des cohabitants :

- **Les cohabitants doivent contribuer aux charges de la vie commune, en fonction de leurs possibilités :**
 - A l'instar des couples mariés, les cohabitants ont donc l'obligation de participer aux charges du ménage. Ceci vaut également pour les frais d'entretien, d'éducation et de formation des enfants faisant partie du ménage, qu'il s'agisse d'enfants communs ou non.

La fin de la famille “traditionnelle”

Le mariage

Le Code civil précise les droits et devoirs des cohabitants :

- **L'obligation solidaire de participer à certaines dettes :**
 - Chaque fois qu'un des cohabitants contracte une dette indispensable pour les besoins de la vie commune ou pour les enfants qu'ils élèvent ensemble, l'autre sera également tenu par cette règle. Exemples : un prêt pour un logement, une voiture...
 - Ceci ne vaut pas pour les dettes excessives par rapport aux ressources financières des deux cohabitants.

La fin de la famille “traditionnelle”

Le mariage

- La cohabitation légale est accessible à toutes les personnes qui **vivent ensemble en Belgique** :
 - Il peut donc s'agir d'un couple hétérosexuel ou d'un couple homosexuel.
 - Vous pouvez également **cohabiter légalement avec un membre de votre famille** ou avec toute personne avec laquelle vous entretenez des relations sans connotation sexuelle.

La fin de la famille “traditionnelle”

Le mariage

- Cohabitation légale en Belgique de 2000 à 2014 pour les personnes de sexe différent.

4.397	20.38 0	8.239	10.47 0	17.80 2	29.81 1	33.36 6	47.79 0	61.90 0	65.40 6	69.94 6	75.95 4	75.56 0	76.80 3	75.74 5
-------	------------	-------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

- Cohabitation légale en Belgique de 2000 à 2014 pour les personnes de même sexe.

747	1.047	719	789	927	1.150	1.239	1.725	2.121	2.155	2.245	2.438	2.474	2.720	2.526
-----	-------	-----	-----	-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

La fin de la famille "traditionnelle"

Le mariage

- Le recul du mariage est donc compensé par de nouveaux types d'unions.
- Il est même plus que compensé au regard des chiffres en France, où le nombre d'unions enregistrées (mariage + Pacs) augmente depuis 2004.

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

La fin de la famille "traditionnelle"

La modification des calendriers familiaux

La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- Traditionnellement, la formation du couple précédait de peu celle de la famille.
- Le mariage annonçait la première naissance.

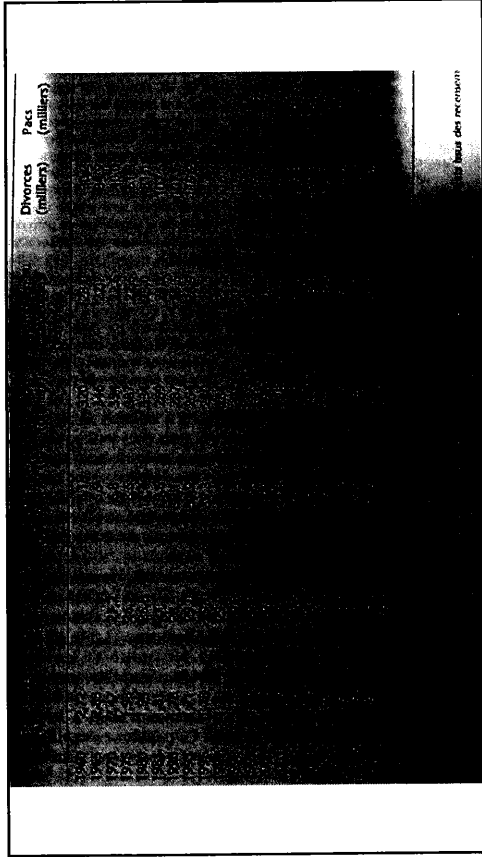
La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- Ce n'est plus le cas aujourd'hui!
- Les naissances ne supposent plus nécessairement le mariage.
- La proportion des enfants nés hors mariage est donc de plus en plus importante (presque 50 % en Belgique).

Diapositive 99

DM13

http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/population/downloads/vivantes_selon_l_ge_et_l_etat_civil_de_la_mer
Dorian Meuris; 05-09-16



La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- Cette hausse est bien évidemment à mettre en parallèle avec la diffusion de la cohabitation hors mariage.

La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- Jusqu'au début des années 1970, si une femme tombait enceinte hors mariage, **elle épousait le père de l'enfant ou se retrouvait seule.**
- Les enfants nés hors mariage représentaient moins de 10% et seul 1/5 d'entre eux étaient reconnus par leur père à la naissance (pour 5% en 2005).

La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- Certains de ces enfants assistent même au mariage de leurs père et mère :
 - Concerne 3 mariages sur 10 contre 7% en 1980.
- C'est en général au cours de l'année qui suit la naissance de l'enfant que les parents officialisent leur union en se mariant.

La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- Cette modification du calendrier familial (en couple et enfant plus tard) dépend énormément du niveau de qualification de la mère.
- En trois décennies, les calendriers de constitution de la famille, jusqu'alors convergents, se sont différenciés selon le niveau d'étude de la mère.
- Avant, il était quasi identique pour chacune!

La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- Au niveau de formation de la mère vient s'ajouter d'autres éléments :
- Moyen de contraception, interruption volontaire de la grossesse (IVG), etc.

La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- L'IVG est autorisée en Belgique depuis 1990.
- On peut donc dire qu'un peu moins d'une femme sur 100 parmi les femmes en âge de procréer a eu recours à l'IVG en Wallonie en 2011.
- En 2011, la proportion de grossesses se terminant par une interruption volontaire de grossesse était de 1,1%.

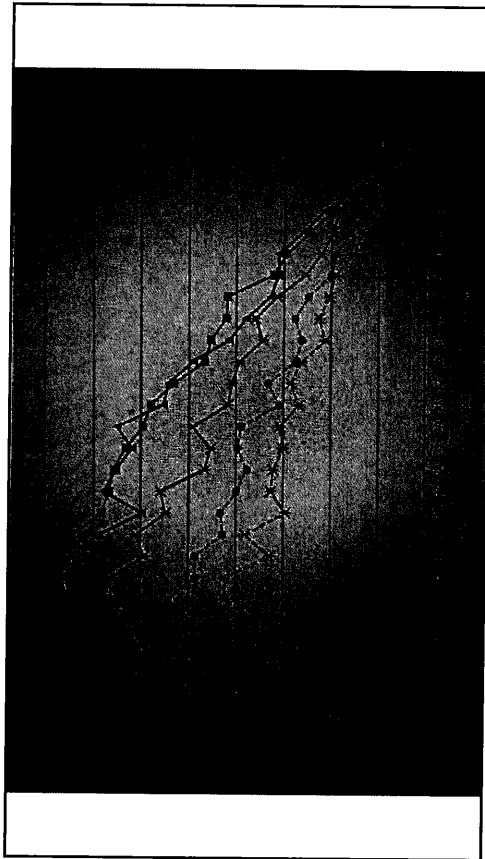
La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- Entre 1993 et 2011 le nombre d'interruptions volontaires de grossesses pratiquées légalement en Belgique est passé de 10 217 à 19 455.
- L'âge moyen des femmes ayant eu recours à une IVG est resté stable autour des 20 à 25 ans.

Diapositive 107

DM14

file:///Users/meurisdorian/Downloads/Rapport2012%20Fr.pdf
Dorian Meuris; 05-09-16



La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- Les taux d'avortements ont augmenté, à tous les âges, principalement entre 1993 et 2000.
- Depuis 2005, cette augmentation est surtout marquée chez les femmes de 20-34 ans ce qui prouve bien le recul du calendrier familial.

La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- Le phénomène de l'IVG est lié à un autre aspect de la redéfinition des calendriers familiaux :
 - L'émergence d'une période de sexualité pré-conjugale, qui précède la formation du premier couple et de la première maternité (Bozon, 2003).

La fin de la famille "traditionnelle" Modification des calendriers familiaux

- L'âge aux premiers rapports sexuels a baissé aux cours des dernières décennies.
- A cette observation vient s'ajouter le recul de l'âge du premier mariage et du premier enfant.
- Nous pouvons en déduire que la période pré-conjugale est donc plus longue aujourd'hui.

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

La fin de la famille "traditionnelle"

Le déclin du modèle "mère au foyer"

La fin de la famille "traditionnelle" Le déclin du modèle "mère au foyer"

- Le modèle de la femme au foyer, caractéristique de la famille "traditionnelle", devient de plus en plus marginal :
 - 18% en 2012 contre 60% dans les années 60 (15 à 59 ans).

La fin de la famille "traditionnelle" Le déclin du modèle "mère au foyer"

- Le modèle le plus répandu est désormais celui de la femme qui mène de front activité professionnelle et responsabilités familiales.
- Le modèle de la mère au foyer n'est plus incarné que par les mères de familles nombreuses qui demeurent attachées à une conception très traditionnelle de la famille.

La fin de la famille "traditionnelle" Le déclin du modèle "mère au foyer"

- Toutefois, la proportion de femmes au foyer dépasse 40% pour les mères de 2 enfants et atteint plus de 60% pour les mères de 3 enfants lorsque, dans les 2 cas, le dernier-né a moins de 3 ans.
- Ces mères sont aussi plus nombreuses, dans le cas où elle garde un encrage dans le monde professionnel, à occuper des emplois à temps partiel.

Collin, Djider et Ravel, 2005

Diapositive 114

DM15

http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FR_kerncijfers_2013bis_tcm326-233791.pdf
Dorian Meuris; 05-09-16

La fin de la famille “traditionnelle”
Le déclin du modèle “mère au foyer”

➤ Nous pouvons en conclure que plus le nombre d'enfants est important, plus les charges familiales pèsent principalement sur les femmes.

La fin de la famille “traditionnelle”
Le déclin du modèle “mère au foyer”

- Simultanément à cette diminution, il est possible de constater une **réduction de la taille des ménages et des familles**.
- Le nombre moyen d'occupants d'un ménage ne cesse de réduire d'un recensement à l'autre :
 - 2,3 en 2008 contre 3,2 en 68 (France).

La fin de la famille “traditionnelle”
Le déclin du modèle “mère au foyer”

Période des 18 à 59 ans	Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2001	19,0%	22,7%	20,8%	7,5%	11,9%	9,8%	14,8%	19,8%	17,3%	11,1%	15,5%	13,3%
2002	20,5%	23,3%	21,9%	8,2%	12,3%	10,2%	15,5%	21,7%	18,6%	11,7%	16,4%	14,0%
2003	22,3%	25,2%	23,8%	9,0%	12,4%	10,7%	15,7%	20,6%	18,2%	12,4%	16,2%	14,4%
2004	19,8%	23,2%	21,5%	7,9%	11,7%	9,8%	15,9%	21,4%	18,6%	11,6%	16,0%	13,8%
2005	19,4%	23,4%	21,4%	8,0%	11,5%	9,6%	15,9%	20,8%	18,2%	11,8%	15,8%	13,8%
2006	21,2%	24,4%	22,8%	7,9%	10,5%	9,2%	15,8%	21,3%	18,5%	11,7%	15,4%	13,8%
2007	20,5%	23,4%	22,0%	8,8%	9,0%	7,5%	14,4%	19,6%	17,0%	10,6%	13,9%	12,3%
2008	17,5%	21,7%	19,6%	6,8%	9,1%	7,5%	14,6%	19,2%	16,9%	10,4%	13,7%	12,0%
2009	18,9%	22,3%	21,1%	7,3%	9,7%	8,5%	15,9%	19,4%	17,7%	11,4%	14,2%	12,8%
2010	19,4%	22,8%	21,1%	7,2%	9,5%	8,3%	15,1%	19,4%	17,2%	11,0%	14,1%	12,5%
2011	22,5%	22,8%	22,6%	7,4%	9,6%	8,6%	15,4%	19,1%	17,3%	11,5%	14,2%	12,9%
2012	20,6%	22,8%	21,7%	7,6%	9,7%	8,6%	15,7%	18,4%	17,0%	11,6%	13,9%	12,7%
2013	24,4%	25,1%	24,8%	7,3%	9,2%	8,3%	15,8%	16,4%	17,1%	11,9%	13,9%	12,9%
2014	21,8%	22,5%	22,2%	7,9%	9,4%	8,6%	16,5%	16,9%	17,5%	12,1%	13,8%	13,0%
2015	21,3%	22,4%	21,8%	8,0%	9,3%	8,7%	17,3%	18,9%	18,1%	12,4%	13,9%	13,1%

Ménage :

- Ensemble des occupants d'un même logement, à titre de résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté.
- Peut être composé d'une personne seule.
- Les maisons de retraite, les prisons et les résidences universitaires ne sont pas prises en compte.

Diapositive 119

DM16

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/menages/nmbrenoyaux/>
Dorian Meuris; 05-09-16

DM17

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/menages/taillemoyen/>
Dorian Meuris; 05-09-16

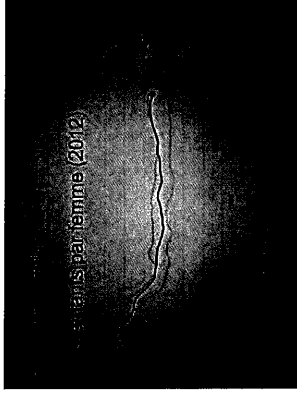
La fin de la famille "traditionnelle" Le déclin du modèle "mère au foyer"

Famille :

- Partie d'un ménage comprenant au moins 2 personnes et constituée soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants.
- Est comptabilisé comme enfant tout individu célibataire, lui-même sans enfant, vivant dans le même ménage que son ou ses parent(s), sans limite d'âge.

La fin de la famille "traditionnelle" Le déclin du modèle "mère au foyer"

- Le nombre moyen d'enfants par famille a aussi reculé, passant de 2,16 en 1968 à 1,8 en 2005 (France)



La fin de la famille "traditionnelle" Le déclin du modèle "mère au foyer"

- Ce rétrécissement est, à n'en pas douter, une conséquence de la présence plus importante de la femme sur le marché du travail.
 - Net recul de la famille "nombreuse" (3 enfants).
 - Leur part dans l'ensemble des familles était de 28% en 1975 pour 19% en 2005.

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

Partie 2 : De nouvelles formes de vie familiale

De nouvelles formes de vie familiale

- Alors que la famille "traditionnelle" est en déclin, de nouvelles formes de vie conjugale et familiale voient le jour :
 - Les structures familiales sont dynamiques et ne restent jamais durablement figées dans une configuration stable.

De nouvelles formes de vie familiale

- Quelles sont les nouvelles caractéristiques qui composent les nouvelles formes de vie conjugale et familiale?

De nouvelles formes de vie familiale

- Nous allons nous pencher sur les 4 caractéristiques les plus marquantes :
- La diffusion de la cohabitation hors-mariage
 - La banalisation du divorce et des unions successives
 - La multiplication des familles monoparentales et recomposées
 - La vie solitaire

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

Partie 2 : De nouvelles formes de vie familiale La cohabitation hors mariage

De nouvelles formes de vie familiale La cohabitation hors mariage

- Nous l'avons déjà étudié, la cohabitation hors-mariage est devenue le mode d'entrée normal dans la vie en couple.

De nouvelles formes de vie familiale La cohabitation hors mariage

- Cette cohabitation prend le pas sur le mariage qui était précédemment une institution quasi incontournable.
- La cohabitation a longtemps été considérée comme "un mariage à l'essai" ce qui s'est avéré faux.
- Les individus qui s'essayent à la cohabitation ne passent pas forcément par le mariage par la suite.

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

Partie 2 : De nouvelles formes de vie familiale
Banalisation du divorce et des unions successives

De nouvelles formes de vie familiale Banalisation du divorce et des unions successives

- Plus rare, le mariage s'est aussi fragilisé.
- Sur une période de 50 ans, les cas de divorce ont été multipliés par 4.
- Ils ont atteint leur apogée en 2008.
- Le lien avec la crise de 2008 est inévitable.

Diapositive 132

DM18

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mariage_divorce_cohabitation/divorces/
Dorian Meuris; 05-09-16

DM19

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mariage_divorce_cohabitation/
Dorian Meuris; 05-09-16

De nouvelles formes de vie familiale

Banalisation du divorce et des unions successives

- A l'heure actuelle, en Belgique, plus d'un mariage sur 2 se conclut par un divorce comme nous l'indique l'**indicateur conjoncturel de divortialité**.
- En 2008, pour 1000 mariages, il est permis de constater 690 divorces.

De nouvelles formes de vie familiale

Banalisation du divorce et des unions successives

- Nous ne sommes pas tous égaux face à la séparation :
 - Le risque de séparation est particulièrement élevé dans la tranche d'âge 40-50 ans.
 - Il est aussi élevé chez les couples mariés sans enfants et pour les unions précoces (20-22 ans).

De nouvelles formes de vie familiale

Banalisation du divorce et des unions successives

- D'autres éléments explicatifs sont à prendre en compte dans la séparation :
 - La nationalité, le statut social, l'état civil antérieur.

De nouvelles formes de vie familiale

Banalisation du divorce et des unions successives

- De plus en plus d'hommes et de femmes vivent plusieurs unions successives.
 - Cette proportion ne cesse d'augmenter depuis les années 50.

Diapositive 133

DM20

http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/population/downloads/population_-_divorces_en_2013_dossier.jsp
Dorian Meuris; 05-09-16

De nouvelles formes de vie familiale
Banalisation du divorce et des unions successives

- Il est à noter, qu'en ce qui concerne cette donnée, les **comportements hommes/femmes sont très divergents** :
- Les hommes divorcés ont une fois et demi plus de chance de revivre en couple que les femmes.

De nouvelles formes de vie familiale
Banalisation du divorce et des unions successives

- Cette dernière constatation est due au fonctionnement du "marché matrimonial" :
- Les chances des hommes de retrouver un conjoint dépend moins de leur âge.
- Alors que la présence de jeunes enfants (-10 ans) favorise leur remise en couple chez l'homme, c'est l'inverse pour les femmes.

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

Partie 2 : De nouvelles formes de vie familiale
Multiplication des familles monoparentales et recomposées

De nouvelles formes de vie familiale
Multiplication des familles monoparentales et recomposées

- Les enfants connaissent des trajectoires familiales plus complexes.
- Ceux qui vivent en famille monoparentale sont de plus en plus nombreux.
- Rapportées à l'ensemble des familles avec enfants de moins de 25 ans, on compte 25% de familles monoparentales en 2009, contre 10% en 1982.

De nouvelles formes de vie familiale

Multiplication des familles monoparentales et recomposées

- Le divorce ou la séparation sont devenus aujourd'hui le mode de constitution le plus commun de la famille monoparentale.
- Au début des années 60, la raison principale de la monoparentalité était le décès d'un des deux parents (50% contre 10% en 2005).
- Aujourd'hui, 9 familles monoparentales sur 10 le sont parce que les parents vivent séparément (15% de ces couples n'ont même jamais vécu ensemble).

De nouvelles formes de vie familiale

Multiplication des familles monoparentales et recomposées

- En dépit de l'essor de la garde alternée et bien que le rôle du père soit de plus en plus reconnu, les enfants vivent le plus souvent au foyer de la mère :
- La part des hommes à la tête d'une famille monoparentale n'atteint que 15% en 2005.

De nouvelles formes de vie familiale

Multiplication des familles monoparentales et recomposées

- La monoparentalité ne correspond pour beaucoup qu'à une phase transitoire de la trajectoire familiale.
- Remise en couple + départ des enfants.
- La monoparentalité tend donc à devenir un épisode banal des trajectoires familiales.

De nouvelles formes de vie familiale

Multiplication des familles monoparentales et recomposées

- Les familles monoparentales ont souvent des conditions de vie difficiles même si leurs situations sont très disparates.
- Bien que les mères de familles monoparentales sont plus souvent actives que celles vivant en couple, seule une sur 2 occupe en 2005 un emploi à temps complet.
- Travail à temps partiel!

De nouvelles formes de vie familiale
Multiplication des familles monoparentales et recomposées

- Les **risques de pauvreté** sont concentrés principalement sur les mères les plus jeunes avec des enfants en bas âge (- de 3 ans).
- Toutefois, les **transferts monétaires** dont elles bénéficient (allocations + supplément dans certaines conditions), contribuent à relever leur niveau de vie.

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale

Partie 2 : De nouvelles formes de vie familiale
La vie solitaire

De nouvelles formes de vie familiale
La vie solitaire

- Les personnes vivant seules sont aussi de plus en plus nombreuses.

De nouvelles formes de vie familiale
La vie solitaire

- Cette observation s'explique surtout par les transformations de **comportements conjugaux**.
- C'est chez les jeunes, en particulier chez les hommes, que la hausse est la plus importante.
- La propension à vivre seul a davantage progressé chez les hommes que chez les femmes.

De nouvelles formes de vie familiale La vie solitaire

- Attention, vivre seul n'implique pas nécessairement la solitude :
- On peut vivre seul (occuper seul le logement) et avoir une relation!
- On parle "d'intimité conjugale à distance".

De nouvelles formes de vie familiale La vie solitaire

- Cela indique que la notion de couple est en train de se modifier sous l'effet d'une revendication croissante d'autonomie individuelle :
- Partager le même logement n'est plus une condition indispensable pour former un couple.

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale depuis 30 ans.

Partie 3 : Diversification des modèles familiaux

151

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale depuis 30 ans

Diversification des modèles familiaux La synchronisation des transformations familiales

Diversification des modèles familiaux
La synchronisation des transformations familiales

- Les transformations des comportements familiaux enregistrées par les statistiques sont remarquablement **synchronisées** :
 - Elles indiquent une rupture au début des années 70, dans la foulée des événements de mai 68.

Diversification des modèles familiaux
La synchronisation des transformations familiales

- La famille "traditionnelle" fait progressivement place à diverses formes de vie familiale nouvelles.

Diversification des modèles familiaux
La synchronisation des transformations familiales

- Il apparaît clairement que l'évolution des indicateurs socio-démographiques semblent tous aller dans la même direction et ce, depuis les 2, 3 dernières décennies du 20ème siècle.

Diversification des modèles familiaux
La synchronisation des transformations familiales

- De telles coïncidences ne sont pas aléatoires :
 - Elles signalent une mutation profonde de la sphère familiale.

Diversification des modèles familiaux La synchronisation des transformations familiales

- Ce n'est pas tel ou tel aspect de la famille qui est touché, mais bien la **vie familiale elle-même dans toutes ses composantes**.
- Roussel a noté que, en 20 ou 30 ans, les changements avaient été plus profonds qu'au cours du siècle précédent.

Diversification des modèles familiaux La synchronisation des transformations familiales

- Au vu de l'ampleur des changements, on ne peut se limiter à croire en une évolution du précédent modèle (la famille "traditionnelle").
- Évolution / Apparition de nouveaux modèles
- Il s'agit plutôt d'une diversification des formes de vie familiale et donc de l'apparition de nouveaux modèles.

Diversification des modèles familiaux La synchronisation des transformations familiales

- La diversité des ménages s'est incontestablement accrue :
 - Couples concubins (cohabitation légale), couples homosexuels, familles nucléaires (monoparentales et recomposées), célibat, veuvage, etc...
- Il existe à l'heure actuelle de nombreuses manières de s'établir en couple et de fonder une famille.

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale depuis 30 ans

Diversification des modèles familiaux Le rôle décisif des femmes et des jeunes

Diversification des modèles familiaux Le rôle décisif des femmes et des jeunes

- Dans cette évolution, le rôle des femmes a été décisif.
- Alors qu'auparavant, elles devaient passer par le mariage pour s'installer dans la vie, ce n'est maintenant plus le cas :
- Elles ont acquis leur autonomie dans la sexualité, la maternité, les études, le travail...

Diversification des modèles familiaux Le rôle décisif des femmes et des jeunes

- Pour ce qui est de la sexualité, en 1960, une femme sur 3 était encore vierge à son mariage.
- Cette exigence a disparu!

Diversification des modèles familiaux Le rôle décisif des femmes et des jeunes

- Cette libéralisation sexuelle cumulée à la diffusion de moyens contraceptifs a permis à la femme de maîtriser sa fécondité.
- En parallèle, les hommes ont ainsi perdu le contrôle de leur descendance et ont vu la tutelle patriarcale se relâcher.

Diversification des modèles familiaux Le rôle décisif des femmes et des jeunes

- L'accès aux études et à l'autonomie professionnelle sont eux aussi marquants :
- Le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement supérieur dépasse désormais celui des garçons.

Diversification des modèles familiaux Le rôle décisif des femmes et des jeunes

- Quant au travail des femmes, il a connu une forte croissance.
- Les femmes représentent en Région Wallonne, en 2006, 43,3% des personnes ayant un emploi.

Diversification des modèles familiaux Le rôle décisif des femmes et des jeunes

- En accédant massivement aux études et à l'emploi, les femmes ont gagné du pouvoir à l'intérieur de la famille.
- Elles ont plus d'exigence à l'égard du couple.
- C'est en grande partie sous leur impulsion que les ruptures d'unions ont augmenté (¾ à la demande de la femme).

Diversification des modèles familiaux Le rôle décisif des femmes et des jeunes

- Le report des naissances n'est d'ailleurs pas uniquement dû aux méthodes contraceptives, mais aussi à la prolongation des études et à l'insertion professionnelle des femmes.
- C'est donc en toute logique qu'il est permis de constater une corrélation positive entre l'augmentation de l'âge à la première maternité avec le niveau d'étude de la femme.

Diversification des modèles familiaux Le rôle décisif des femmes et des jeunes

- Il est à noter que les transformations vues ci-dessus ne touchent pas à part égale l'ensemble des milieux sociaux :
- Plus urbaines que rurales
- Touche principalement la classe moyenne :

Chapitre 1 : les transformations de la morphologie familiale depuis 30 ans

Diversification des modèles familiaux Le pluralisme familial

Diversification des modèles familiaux Le pluralisme familial

- La diversification des modes de vie familiaux n'est pas un phénomène inédit.
- Il est clair que le modèle du couple marié avec des enfants élevés par l'épouse inactive est ébranlé.
- Mais en réalité, ce type de famille n'a constitué un modèle dominant que pendant une courte et récente période allant des années 1920 aux années 1960.

Diversification des modèles familiaux Le pluralisme familial

- C'est à cette époque que se sont forgées les images de la femme au foyer et de la famille « traditionnelle »
- Uniformité de l'image de la famille.
- Elles incarnaient un idéal bourgeois de la famille conjugale.
- Mari et femme tenaient des rôles très différenciés.

171

Diversification des modèles familiaux Le pluralisme familial

- Auparavant, qu'il s'agisse de la société de l'Ancien Régime ou de la société industrielle naissante, la diversité familiale était la norme.
- Elle découlait des traditions et coutumes propres aux clivages régionaux ou de classes.

Diversification des modèles familiaux Le pluralisme familial

- Le modèle uniformisé de la famille « traditionnelle » est-elle une courte parenthèse qui se referme?
- Sur le plan morphologie, oui, car les structures familiales renouent avec une diversité qui est la norme sur la longue durée.

173

Diversification des modèles familiaux Le pluralisme familial

- Mais le pluralisme familial d'aujourd'hui n'est pas celui d'avant-guerre!
- Pourquoi?

Diversification des modèles familiaux Le pluralisme familial

- Les causes qui permettent de l'expliquer sont très différentes des causes d'avant-Guerre.
- Avant-Guerre : traditions et coutumes propres aux clivages régionaux et de classes.

175

Diversification des modèles familiaux Le pluralisme familial

- Aujourd'hui : transformation profonde des rapports entre les sexes, entre les générations et émergence d'un nouvel équilibre entre autonomie individuelle et appartenance familiale.
- Ces idées et valeurs nouvelles fondent les nouveaux styles de vie familiale et marquent la mutation de l'organisation familiale et de la parenté.

Diversification des modèles familiaux

Le pluralisme familial

- Les changements familiaux s'accompagnent d'une **évolution parallèle des opinions**
- **Idées et valeurs / morphologie sociale**

177

Diversification des modèles familiaux

Le pluralisme familial

- Les nouvelles formes de vie familiale sont plus largement acceptées et la **définition de la famille ne cesse de s'assouplir** :
 - « Libéralisme » des mœurs
 - Exigence d'égalité entre homme et femme dans le partage des tâches domestiques,
 - Perception moins négative des familles monoparentales
 - La reconnaissance de l'importance de la bonne entente sexuelle entre conjoints
 - L'acceptation de la contraception et de l'avortement...

Diversification des modèles familiaux

Le pluralisme familial

- Conception plus souple et ouverture des mœurs!
- Cette conception est associée à un **rejet de l'intrusion moralisatrice des institutions religieuses, idéologiques ou politiques, c'est-à-dire de la sphère publique.**

179

Diversification des modèles familiaux

Le pluralisme familial

- Cette évolution des esprits est générale en Europe occidentale bien qu'inégale.
 - Plus lente dans les pays de culture catholique (Irlande, Italie).
 - Plus avancée dans les pays du Nord (Danemark, Pays-bas).

Sociologie de la famille

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

181

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

- L'institution matrimoniale était traditionnellement la clé de voûte de la famille et de la parenté et ce, depuis le Moyen-Age au moins.
- Ce n'est plus le cas aujourd'hui!

182

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

- Pour les plus pessimistes, le déclin du mariage traduirait un refus du couple et révélerait une crise profonde de la famille.

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

- Cette thèse du refus de faire couple confond 2 niveaux :
- Celui de l'institutionnalisation du mariage et celui de la vie de couple.

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

- Si l'institution matrimoniale est fragilisée, **les aspirations conjugales ne le sont pas!**
- Nous ne sommes donc pas en présence d'un rejet du couple!
- Sommes-nous donc en présence d'une « **désinstitutionnalisation** » du couple?

185

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

Le chapitre 2, les nouveaux visages du couple, sera divisé en 3 parties :

- L'institution matrimoniale remise en cause
- Le lien conjugal se privatise-t-il?
- L'ancrage social de la vie conjugale

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple
L'institution matrimoniale remise en cause

- Le mariage est une institution en déclin car se marier **n'est plus nécessaire pour fonder une famille.**
- D'autres **formes de vie conjugale** sont apparues qui concurrencent aujourd'hui le couple marié.
- Toutes, y compris le mariage, se caractérisent désormais par leur **instabilité.**

188

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

Partie 1 : L'institution matrimoniale remise en cause

187

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

L'institution matrimoniale remise en cause

- De plus, il est permis de constater une érosion des rites de passage qui marquaient jadis l'entrée dans la vie de couple.
 - Enfin, les couples non-mariés se sont vus reconnaître par le législateur des droits nouveaux.
- La diversité des modes de vie conjugale s'institutionnalise!

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

L'institution matrimoniale remise en cause

La partie 1, l'institution matrimoniale remise en cause, du chapitre 2, les nouveaux visages du couple, sera composée de 4 points :

- Le mariage concurrencé par d'autres types d'unions
- Le nomadisme conjugal
- L'érosion des rites de passage
- Comment interpréter le Pacs?

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

L'institution matrimoniale remise en cause

Le mariage concurrencé par d'autres types d'unions

L'institution matrimoniale remise en cause

Le mariage concurrencé par d'autres types d'unions

- De plus en plus de personnes se détournent du mariage.
- Pourtant, la vie de couple demeure le mode de vie le plus largement répandu à l'âge adulte :
 - il concerne plus d'une personne sur 2 à partir de 25 ans puis 3 sur 4 à partir de 32 ans.

192

L'institution matrimoniale remise en cause Le mariage concurrencé par d'autres types d'unions

- Par la suite, il connaît des évolutions plus contrastées selon le **sexe** :
- **Après 40 ans, l'écart entre homme et femme se creuse.**
 - Les femmes ont moins tendance à se remettre en couple après une première rupture.

L'institution matrimoniale remise en cause Le mariage concurrencé par d'autres types d'unions

- Pour les hommes, le taux de vie en couple culmine à plus de 80% vers 55 ans.
- Ce taux est quasi atteint par les femmes à l'âge de 40 ans, pour décroître ensuite.

Sociologie de la famille

L'institution matrimoniale remise en cause Le nomadisme conjugal

L'institution matrimoniale remise en cause Le nomadisme conjugal

- Un fait marquant est que le couple, quel que soit son statut juridique, est devenu plus instable.
- Pour exemple, l'évolution du nombre de divorce.
- La législation a entériné cette évolution à plusieurs reprises en **facilitant de plus en plus la démarche.**

L'institution matrimoniale remise en cause
Le nomadisme conjugal

- Un point important de cette nouvelle législation est la possibilité d'engager le divorce à la demande d'un époux (unilatéral) sans avoir de faute à reprocher à son conjoint.
- La loi estime qu'elle ne peut obliger un couple « à durer ».

L'institution matrimoniale remise en cause
Le nomadisme conjugal

- On parle de divorce non plus pour « faute » mais pour « mauvais choix ».
- Ce droit à divorcer de manière unilatérale et sans devoir mettre une faute en avant représente une révolution.

L'institution matrimoniale remise en cause
Le nomadisme conjugal

- Cette banalisation des ruptures d'union transforme la conception de la vie à 2.
- L'éventualité de la rupture est inscrite dans la vie de couple comme une issue probable.
- Cette éventualité doit son apparition à la généralisation du mariage consenti.

199

L'institution matrimoniale remise en cause
Le nomadisme conjugal

- Aujourd'hui, il apparaît légitime de se séparer dès lors que le désir de vie commune faiblit.
- Tout comme il est légitime de former une nouvelle alliance avec un autre partenaire.
- La vie conjugale peut n'être qu'un engagement temporaire.

L'institution matrimoniale remise en cause Le nomadisme conjugal

- Et pourtant, la notion de couple reste importante comme le prouvent **les nombreuses reformations après un premier échec.**
- Chez les 40, 50 ans par exemple, il y a reformation après une première relation dans 50% des cas.

201

L'institution matrimoniale remise en cause Le nomadisme conjugal

- Les sociologues américains vont jusqu'à affirmer que le divorce renforce le mariage parce que les ruptures débouchent massivement sur des remariages (plutôt sur des cohabitations légales chez nous).

L'institution matrimoniale remise en cause Le nomadisme conjugal

- La plus grande fréquence des ruptures et des remises en couples indique l'**ampleur des attentes** à l'égard de la vie conjugale :
- Le couple est devenu si important qu'on ne tolère plus qu'il ne soit pas un succès et qu'on préfère, plutôt qu'en faire son deuil, tenter une nouvelle expérience.

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

L'institution matrimoniale remise en cause L'érosion des rites de passage

L'institution matrimoniale remise en cause
L'érosion des rites de passage

- Puisqu'il n'est plus nécessaire de se marier pour vivre en couple, le mariage perd peu à peu de son **caractère traditionnel de rite de passage**, marquant symboliquement (avec le service militaire pour les garçons) l'entrée dans la vie adulte.

205

L'institution matrimoniale remise en cause
L'érosion des rites de passage

- Naguère, il coïncidait avec les premiers rapports sexuels, surtout pour les filles.
- La **sexualité** survenait après la **décision de se marier**.
- Elle marquait « la touche finale » de l'élaboration du couple après une période de chaste fréquentation.

L'institution matrimoniale remise en cause
L'érosion des rites de passage

- Depuis la fin des années 70, les rapports sexuels sont beaucoup plus précoces et précèdent largement la vie en couple et le mariage quand il a lieu.
- **Les rapports sexuels ne mènent plus forcément à une vie commune.**

207

L'institution matrimoniale remise en cause
L'érosion des rites de passage

- Il n'y a plus de **césure symbolique** exprimant le passage d'un âge de la vie à un autre.
- Le couple se constitue « à petit pas » sans passer par des "phases" (Kaufmann, 1993).

L'institution matrimoniale remise en cause L'érosion des rites de passage

- Cet effritement du mariage en tant que rite de passage concerne le rituel civil mais aussi le rituel religieux :
- En 2008, un mariage sur 3 est célébré à l'église contre 75% dans les années 70.

209

L'institution matrimoniale remise en cause L'érosion des rites de passage

- Il est intéressant de noter que le taux de mariages religieux reste élevé en comparaison à la faible pratique religieuse.
- 12% de pratique régulière en 2008

L'institution matrimoniale remise en cause L'érosion des rites de passage

- Dans sa forme classique, le rite du mariage est précédé d'une fête de fiançailles.
- Cette dernière a quasi totalement disparu.
- Il s'agit ici, à nouveau, d'un rite de passage qui tombe en disgrâce.

L'institution matrimoniale remise en cause L'érosion des rites de passage

- La signification du rite nuptial a changé :
- Les mariages célèbrent désormais autre chose qu'un passage.

212

L'institution matrimoniale remise en cause
L'érosion des rites de passage

- Ils sont le fruit de la volonté, non des parents, mais des jeunes eux-mêmes qui ont depuis longtemps accédé aux rôles sociaux **naguère conditionnés par le mariage** :
 - En couple, enfants, etc.

L'institution matrimoniale remise en cause
L'érosion des rites de passage

- La cérémonie de mariage est aujourd'hui davantage tournée vers le **groupe d'âge** (copains, frères, soeurs, cousins) que vers les parents (Maillochon, 2002).
- Souvent les amis du couple sont plus nombreux que les invités des 2 familles, en particulier dans les fractions intellectuelles des classes supérieures.

L'institution matrimoniale remise en cause
L'érosion des rites de passage

- Pour les intéressés, il s'agit de faire un mariage « qui leur corresponde », qui repose sur la volonté des individus plutôt que sur perpétuation d'une tradition.

L'institution matrimoniale remise en cause
L'érosion des rites de passage

- Nouveaux enjeux du mariage :
 - **Manifester l'identité du couple!**
- Si le rite du mariage ne disparaît pas, c'est qu'il se charge d'enjeux nouveaux visant à manifester l'identité du couple.

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

L'institution matrimoniale remise en cause Comment interpréter le Pacs?

218

L'institution matrimoniale remise en cause Comment interpréter le Pacs?

- Le Pacs est la réponse législative à une demande de reconnaissance de l'union homosexuelle qui s'est fortement exprimée au cours des années 90 à la suite de l'épidémie du sida.
- De nombreux homosexuels vivant en couple se retrouvaient dans des situations matérielles précaires à la suite du décès de leur compagnon de par la non reconnaissance de leur union.

L'institution matrimoniale remise en cause Comment interpréter le Pacs?

- Ils revendiquaient de disposer de droits sociaux, fiscaux, successoraux pour organiser leur vie commune comme les couples hétérosexuels.
- Le pacs leur offre un cadre légal qui leur garantit certains droits.

L'institution matrimoniale remise en cause Comment interpréter le Pacs?

- Par la suite, le législateur a choisi d'ouvrir le Pacs aux hétérosexuels.
- Ce nouveau cadre institutionnel de la vie en couple est donc censé répondre à 2 situations :
- Celle des couples de même sexe.
- Celle des couples non mariés souhaitant bénéficier d'un cadre juridique alternatif à celui du mariage.

220

L'institution matrimoniale remise en cause Comment interpréter le Pacs?

- L'existence du Pacs est le signe d'une institutionnalisation de la **diversité des modes de vie conjugale**.
- Le mariage n'est plus le seul cadre légal de la vie commune.
- Les nouveaux modes de vie conjugale entrent dans la loi!

221

L'institution matrimoniale remise en cause Comment interpréter le Pacs?

- Il est à noter que les couples homosexuels ne représentent pas la majorité des couples pacsés (6% en 2008)

L'institution matrimoniale remise en cause Comment interpréter le Pacs?

Le Pacs offre une alternative :

- **Plus souple**
- **Plus contractuelle**
- **Plus attachée à l'autonomie des personnes**
- L'identité individuelle de chacun reste individuelle et ne devient pas conjugale : l'état civil est inchangé
- **Faiblement ritualisée**
- **Non public, presque confidentiel**

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

Partie 2 : Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

224

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

- La remise en cause de l'institution matrimoniale et l'émergence de nouvelles formes de vie commune fondées sur la volonté et la liberté marqueraient, selon certains analystes, une « **privatisation** » du lien conjugal caractérisée par le refus de soumettre sa vie privée au contrôle social.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

La partie 2, le lien conjugal se « privatise »-t-il?, du chapitre 2, les nouveaux visages du couple, est composée de 4 points :

- Vie conjugale et individualisme moral
- Les différentes manières de « faire couple »
- Problèmes conjugaux : disputes et violences
- Une hypertrophie du lien conjugal?

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

Vie conjugale et individualisme moral

Le lien conjugal se « privatise »-t-il? Vie conjugale et individualisme moral

- Le couple se résume de moins en moins à endosser des rôles prédéfinis et à se conformer à une tradition :
 - Le fondement du couple contemporain n'est plus le rôle et sa contrainte externe mais la **relation interpersonnelle** (De Singly, 1993).

228

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Vie conjugale et individualisme moral

- Dans **cette famille « relationnelle »**, les rôles de chacun, plutôt que donnés à priori, sont constamment négociés et révisés au gré des relations interpersonnelles.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Vie conjugale et individualisme moral

- Selon De Singly, le couple aurait même pour fonction **de construire l'identité personnelle** à travers la relation conjugale :
 - Le conjoint révèle à l'autre son identité latente et l'aide à la faire advenir.

230

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Vie conjugale et individualisme moral

- En somme, le couple aurait connu un renversement sans précédent :
 - C'est lui qui serait au service de l'individu et non l'inverse.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Vie conjugale et individualisme moral

- Les vertus du conformisme se sont érodées sous l'effet de la progression **d'un individualisme moral** qui gagne de nombreux domaines de la vie sociale et débouche sur une certaine **indétermination des codes de conduites**.

232

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Vie conjugale et individualisme moral

- Il appartient à chacun, surtout dans sa vie privée, de trouver un équilibre entre autonomie individuelle et responsabilité sociale, souci de soi et souci des autres.
- Le couple n'a pas échappé à cette tendance!

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Vie conjugale et individualisme moral

- Chaque couple doit choisir où trouver sa formule en fonction des ressources dont il dispose et des contraintes qui sont les siennes.
- Il doit aussi se justifier vis-à-vis de l'extérieur.
- Le couple se définit et se justifie par lui-même.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Vie conjugale et individualisme moral

- Le point essentiel est que le couple n'est plus étayé par une solide assise institutionnelle.
- Il en résulte un sentiment d'incertitude chronique.

235

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Vie conjugale et individualisme moral

- Le couple, délesté des contraintes de la loi et confronté à des imaginaires sociaux souvent irréels (cinéma, musique) doit chercher ailleurs les indices de sa normalité.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il? Vie conjugale et individualisme moral

- L'amour comme destin ou « don du ciel » s'oppose à l'amour comme projet mais surtout comme production conjoints (Péquignot, 1991).

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

Les différentes manières de « faire couple »

Le lien conjugal se « privatise »-t-il? Les différentes manières de « faire couple »

- Un tel contexte favorise la diversité des styles d'interactions conjugales.
- Dans son travail pour concevoir sa relation, trois tâches principales attendent le couple :
 - La fixation de ses frontières
 - La hiérarchisation de ses objectifs
 - L'organisation de la coordination de ses membres

239

Le lien conjugal se « privatise »-t-il? Les différentes manières de « faire couple »

- Chacun de ces points engage des philosophies conjugales distinctes, c'est-à-dire, des manières particulières de penser ce qu'est et ce que doit être le couple.
- Ex : certains estiment qu'un bon couple doit tout partager et que les conjoints doivent s'accorder sur tout ; d'autres préfèrent fixer des limites à l'emprise du couple sur la sphère individuelle.
- Relation nous/je

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Faire couple à l'heure actuelle, c'est accorder ses actions et ses pensées mais selon des modes de coopérations qui peuvent être très divers.

241

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- En outre, l'accord ne signifie pas nécessairement la symétrie :
 - Les 2 conjoints peuvent différer quant à leur philosophie conjugale (l'un favorisant le « nous » ; l'autre le « je »).
- Néanmoins, l'**asymétrie est souvent source de tensions** qui, passé un certain seuil, risque de fragiliser la relation conjugale.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Les 2 premières tâches, la fixation des frontières et la hiérarchisation des objectifs, relèvent de la cohésion du groupe conjugal et concernent la façon dont les conjoints investissent le couple :
 - Que met-on en commun?
 - Comment conçoit-on les relations avec l'environnement proche?
 - Quels buts choisit-on?

243

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Le couple peut favoriser la fusion ou le dialogue, s'ouvrir ou se fermer à l'extérieur :
 - Il peut désirer s'ouvrir vers l'extérieur, être à l'affût d'idées nouvelles, vouloir fréquenter des amis changeants ou, au contraire, chercher à se protéger, percevoir avec méfiance ce qui vient de l'extérieur.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Les conjoints visent des objectifs qui peuvent être internes et relationnels :
 - Epanouissement affectif et sexuel, le réconfort
- Ou externes :
 - La relation conjugale comme instrument et ressource pour leur vie sociale (profession, mobilité sociale)

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- La troisième tâche, l'organisation de la coordination des membres, a trait à la régulation du groupe conjugal :
 - Préciser les rôles de chacun
 - Etablir des hiérarchies entre les sexes, les générations
 - Définir des règles

246

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Opposition entre une régulation fondée sur une division stricte des positions et des rôles, à une autre, qui s'appuie davantage sur la négociation.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- En croisant ces diverses composantes de la cohésion et de la régulation des couples, Kellerhals et son équipe identifient 5 « styles conjugaux », chacun exprimant un agencement spécifique de manière de faire et de penser :
 - Le style parallèle
 - Le style compagnonnage
 - Le style bastion
 - Le style association
 - Le style cocon

248

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Le style parallèle, le plus traditionnel, est très éloigné des stéréotypes du couple moderne. Il se définit par :
 - Une forte sexuation des rôles
 - Une faible fusion
 - Une forte clôture
- Les membres du couples sont indifférents aux événements extérieurs perçus comme menaçants.
- La hiérarchie et les routines sont bien présentes.

249

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Le style compagnonnage est à l'opposé. Il est fondé sur :
 - Faible différenciation des rôles
 - La fusion
 - L'ouverture
- L'improvisation des activités occupe une place importante.

250

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Le style bastion repose sur :
 - La différenciation des sexes
 - La fusion
 - La clôture
- Le monde extérieur éveille la méfiance mais, au contraire du style parallèle, les relations internes sont très valorisées.

251

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Le couple est un petit monde chaud et fermé, soutenu par une coordination assez rigide.
- Homme et femme poursuivent des buts contrastés :
 - Extérieurs pour le premier
 - Familiaux pour la seconde

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Le style association diffère nettement du précédent :
 - Division des rôles peu sexués
 - Faible fusion
 - Faible clôture
- Entre conjoints, la négociation prévaut.
- Les routines ont une place réduite.

253

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Le style cocon est fait à la fois de :
 - Relative indifférenciation des rôles
 - Clôture
 - Fusion

254

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- Sur les 2 premiers points, il ressemble au style bastion mais s'en éloigne par une faible inégalité entre les sexes, tant sur le plan des rôles que sur celui de l'orientation interne ou externe des objectifs.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- La typologie, obtenue à partir d'un échantillon (1500), montre une inégale diffusion des types :
 - Les plus répandus sont les styles associations (29%) et compagnonnage (24%).
 - Les 3 autres se situent au même niveau : +/- 15 %.

256

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- La conclusion la plus précieuse est que dans la société contemporaine coexistent des manières très distinctes de faire couple.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Les différentes manières de « faire couple »

- On remarque aussi que, sur une période de 20 ans, les valeurs d'autonomie individuelle et d'indifférenciation se sont renforcées.
- Les styles parallèle et association sont devenus plus fréquents.

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Problèmes conjugaux : disputes et violences

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Problèmes conjugaux : disputes et violences

- Dans le cheminement que le couple emprunte pour construire sa relation, il rencontre des obstacles qui peuvent déboucher sur des conflits ou même des violences.
- La remise en cause de l'institution matrimoniale et l'indétermination des codes s'accompagne de « nouveaux problèmes » que le couple est susceptible de rencontrer.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

Problèmes conjugaux : disputes et violences

Ces problèmes ont été mis en avant par Kellerhals :

- Manque de communication
- Difficulté à exprimer ses sentiments
- Problèmes liés à la sexualité
- Absence de l'autre
- Répartition des tâches domestiques
- Répartition des tâches éducatives

261

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

Problèmes conjugaux : disputes et violences

Jaspard distingue explicitement dispute et violence.

- **Les disputes** concernent en France plus de 6 femmes sur 10 vivant en couple.
- 8,5% connaissent une situation de **violence conjugale** :
- 6,3% de **harcèlement psychologique**
- 2,2 % de **cumul des violences**

262

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

Problèmes conjugaux : disputes et violences

Dispute et violence sont 2 processus distincts :

- Les disputes sont principalement liées à la **présence d'enfants et à la séparation stricte des rôles masculin et féminin**.
- Les violences dépendent surtout de la **situation socio-économique (chômage), des difficultés relationnelles du couple (infidélité, alcoolisme), et de sévices vécus durant l'enfance**.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

Problèmes conjugaux : disputes et violences

- Compte tenu de la variété des styles conjugaux, il n'est pas surprenant de constater que **la fréquence des problèmes est elle-même variable selon le type de couple**.
- **Les couples de styles association et parallèle** présentent significativement plus de problèmes que les autres et ils sont jugés plus sérieux.

264

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Problèmes conjugaux : disputes et violences

- Il est à noter que 3 couples sur 4 ont rencontré des problèmes liés à l'intimité conjugale :
 - Mésentente sexuelle, infidélités, déceptions sentimentales

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Problèmes conjugaux : disputes et violences

- Au final, le fonctionnement conjugal le plus inspiré par l'individualisme moral, le association, et, à l'inverse, celui qui en est le plus éloigné, le parallèle, sont les plus exposés au problèmes.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Problèmes conjugaux : disputes et violences

- Le réseau social dans lequel le couple s'intègre exerce un effet sur les relations conjugales.
- Il apparaît que les couples entourés par un réseau de parents et d'amis rencontrent moins de problèmes.

267

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Problèmes conjugaux : disputes et violences

- Kellerhals en conclut que le réseau joue un rôle de tampon et procure des ressources permettant de mieux faire face aux difficultés.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

Problèmes conjugaux : disputes et violences

- Néanmoins, si l'entourage intervient trop régulièrement et de manière intrusive, le résultat s'inverse et les problèmes sont au contraire accrus.
- Trop ou trop peu de réseau perturberont donc la vie conjugale.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

Problèmes conjugaux : disputes et violences

- Si la fréquence des disputes dépend du style conjugal, il en est de même pour l'attitude adoptée face aux disputes.
- A nouveau, les couples association et parallèle se distinguent :
- Leur gestion du conflit est plus souvent agressive ou fondée sur le retrait.

270

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

Problèmes conjugaux : disputes et violences

- Les autres couples privilégient l'évitement et le rejet des comportements agressifs (bastion, cocon) ou la communication et la négociation (compagnonnage).

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?

Problèmes conjugaux : disputes et violences

- Enfin, lorsqu'on demande aux individus d'évaluer par eux-mêmes la qualité de leurs relations conjugales, on constate que les couples association et parallèle sont les moins satisfaits de leur fonctionnement.
- Les femmes apparaissent globalement moins satisfaites de leur vie conjugale que les hommes.

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

Le lien conjugal se « privatise »-t-il? Une hypertrophie du lien conjugal?

274

- Les problèmes que rencontrent les couples les plus sujets aux conflits mettent en évidence **les contradictions de l'individualisme moral** appliqué à la vie conjugale.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il? Une hypertrophie du lien conjugal?

- Les couples de style association incarnent de façon presque parfaite la philosophie conjugale moderne fondée sur l'égalité, l'autonomie de chacun, le rejet des conventions et des routines, la nécessité de communiquer.
- Il est l'« idéal conjugal moderne » qui fait du couple le lieu où chacun cherche à s'épanouir et qui valorise l'individualisme moral, mais il apparaît difficile à réaliser dans les faits.

276

Le lien conjugal se « privatise »-t-il? Une hypertrophie du lien conjugal?

- La **conflictualité conjugale** n'est pas un épiphénomène (Phénomène isolé).
- Elle est portée par l'évolution générale du couple.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Une hypertrophie du lien conjugal?

- Dans un mode individualisé, les relations conjugales se définissent en fonction des préférences de chacun.
- Les conduites admises sont plus nombreuses, les choix démultipliés, ce qui suscite plus de questionnement sur la pertinence de la décision.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Une hypertrophie du lien conjugal?

- Dans l'avenir, l'instabilité conjugale s'imposera de plus en plus comme une donnée normale de la vie familiale (Beck et Bernsheim, 1995).

278

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Une hypertrophie du lien conjugal?

- Les attentes à l'égard du couple sont devenues très fortes et en partie contradictoires :
 - Sécurité/liberté ; ancrage/épanouissement personnel, etc.
 - Comment en obtenir un sans renoncer à l'autre?

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Une hypertrophie du lien conjugal?

- On parle de « Détraditionnalisation » (Beck) :
 - L'amour entend remplacer la tradition comme fondement du couple.

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Une hypertrophie du lien conjugal?

- En dépit de la fragilité du couple, la famille continue à exercer un formidable attrait :
- Le couple est à la fois fragile et idolâtré, plus fragile parce que idolâtré.
- La foi en l'amour et la plus grande fragilité du lien conjugal sont les 2 faces d'une même réalité.

281

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Une hypertrophie du lien conjugal?

- Comme l'amour est devenu la raison du couple, si celle-ci est déçue, la vie de couple perd son sens et conduit à la rupture.
- Or, l'amour apparaît comme plus friable dans le temps que la tradition.
- Passion/Raison

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Une hypertrophie du lien conjugal?

- La remise en cause de l'institution matrimoniale et la fragilité des couples sont donc bien, au moins en partie, l'expression d'une hypertrophie du lien conjugal.

283

Le lien conjugal se « privatise »-t-il?
Une hypertrophie du lien conjugal?

- La « quête de l'amour » rendue possible, au départ avec le mariage consenti, nous a rendu plus exigeant envers le couple :
- Bien que cela puisse paraître contradictoire, l'introduction de l'amour dans le couple l'a rendu plus fragile et instable.

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

Partie 3 : L'ancrage social de la vie conjugale

285

L'ancrage social de la vie conjugale

- La tendance des couples modernes à vouloir soustraire leur vie commune au contrôle social n'implique pas la disparition **des déterminismes sociaux** :
 - La formation du couple et son fonctionnement subissent l'influence **des structures sociales**.

286

L'ancrage social de la vie conjugale

- Nous aborderons cette influence à travers 4 points :
 - Le poids de l'homogamie sociale
 - Styles conjugaux et milieux sociaux
 - Le couple et l'ordre sexué
 - La division du travail domestique et parental

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

- L'ancrage social de la vie conjugale
- Le poids de l'homogamie sociale

L'ancrage social de la vie conjugale
Le poids de l'homogamie sociale

- L'ère des mariages arrangés par la parenté étant révolue, **seul le sentiment amoureux justifie le choix du conjoint.**
- Pourtant, **le partenaire élu reste un homologue social** (Bozon et Héran, 2006)
- Loin de menacer l'ordre social, l'amour contribue à le reproduire.

289

L'ancrage social de la vie conjugale
Le poids de l'homogamie sociale

- Cette tendance, dite **hommage social**, est particulièrement forte aux **2 extrémités du spectre social** :
- Professions libérales, commerçants, d'un côté, ouvriers non qualifiés, agriculteurs de l'autre

L'ancrage social de la vie conjugale
Le poids de l'homogamie sociale

- L'homogamie sociale n'est pas un choix conscient :
- Dans « le feu des passions », seule une minorité se réfère expressément à une norme d'homogamie.

291

L'ancrage social de la vie conjugale
Le poids de l'homogamie sociale

- Dans ce cas, comment l'expliquer ?
- « Si n'importe qui n'épouse pas n'importe qui, c'est d'abord que n'importe qui ne fréquente pas n'importe qui, et ne le fait pas en n'importe quel lieu. » (Bozon et Héran, 2006)

L'ancrage social de la vie conjugale Le poids de l'homogamie sociale

- Plutôt que d'être le produit d'une anticipation, l'homogamie est le résultat agrégé d'une multitude de décisions individuelles qui mettent en évidence l'**effet décisif des cadres sociaux**.
- **La sélection sociale des lieux de rencontre**
- **La socialisation**

293

L'ancrage social de la vie conjugale Le poids de l'homogamie sociale

- La **segmentation sociale des lieux de rencontre et de sociabilité produit une première sélection**.
- Selon leur appartenance sociale, les individus fréquentent des lieux différents :
- Publics, réservés ou privés.

L'ancrage social de la vie conjugale Le poids de l'homogamie sociale

- Cette présélection est redoublée par la **socialisation** :
- Chacun trahit, par ses attitudes corporelles, son caractère et ses goûts, sa **valeur sociale** sur le « **marché matrimonial** ».

295

L'ancrage social de la vie conjugale Le poids de l'homogamie sociale

- Il y a donc derrière un jugement amoureux des **préférences sociales réalisées en amont**.
- L'aspiration du couple à se libérer du contrôle social n'a donc pas fait disparaître l'homogamie.
- Néanmoins, celle-ci ne se commande pas, **elle est plutôt le résultat de multiples médiations sociales**.

L'ancrage social de la vie conjugale Le poids de l'homogamie sociale

- L'homogamie sociale désignant une probabilité, il existe naturellement des couples hétérogames.
- Parmi eux, le cas le plus répandu est l'**hypergamie féminine** :
- La tendance des femmes à s'établir avec un **partenaire de statut social plus élevé**.

297

L'ancrage social de la vie conjugale Le poids de l'homogamie sociale

- Il est à noter que cette hypergamie n'est pas forcément le résultat d'une stratégie féminine de mobilité sociale ascendante mais plutôt le résultat d'un fait :
- Les femmes occupent en moyenne des positions professionnelles inférieures à celles des hommes.
- La probabilité que la femme se mette en couple avec un partenaire ayant une position professionnelle est donc plus élevée.

L'ancrage social de la vie conjugale Le poids de l'homogamie sociale

- Dès lors qu'est prise en compte cette hétérogamie structurelle liée à l'inégalité professionnelle entre les sexes, la tendance à se marier au plus proche ressort nettement, surtout si l'on compare l'origine sociale des conjoints.

299

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

L'ancrage social de la vie conjugale Styles conjugaux et milieux sociaux

L'ancrage social de la vie conjugale Styles conjugaux et milieux sociaux

- Le fonctionnement du couple s'ancre aussi dans la réalité sociale.
- La diversité des styles d'interactions conjugales ne se distribue pas de manière aléatoire selon le milieu social.

301

L'ancrage social de la vie conjugale Styles conjugaux et milieux sociaux

- Les ressources culturelles du couple conditionnent très largement le style conjugal :
 - Plus le niveau scolaire est élevé, plus le style association sera fréquent.

L'ancrage social de la vie conjugale Styles conjugaux et milieux sociaux

- Pour exemple, 41% des couples où la femme a un niveau d'études universitaires ont adopté un style association, contre 8% de ceux où elle ne dispose que d'une instruction élémentaire.

L'ancrage social de la vie conjugale Styles conjugaux et milieux sociaux

- Les ressources économiques, mesurées par le revenu mensuel du ménage, ont aussi un effet :
 - Les revenus élevés sont associés au style association.
 - Les revenus plus modestes sont associés au style Bastion et Cocon.

304

L'ancrage social de la vie conjugale Styles conjugaux et milieux sociaux

- L'activité professionnelle de la femme exerce un fort impact au bénéfice des styles association et compagnonnage.

306

L'ancrage social de la vie conjugale Styles conjugaux et milieux sociaux

- Au final, les styles d'interaction les plus éloignés de la « modernité conjugale » et des valeurs de l'individualisme moral (parallèle, bastion et, dans une moindre mesure, cocon) sont boudés par les couples pourvus de ressources culturelles et/ou économiques élevées.
- Au contraire, la faiblesse des ressources pousse le couple à opter pour un style conjugal au profil plus traditionnel.

L'ancrage social de la vie conjugale Styles conjugaux et milieux sociaux

- On voit ainsi à quel point il est faux de conclure à une « désocialisation » du lien conjugal.
- La thèse de la « privatisation » du couple doit être maniée avec prudence.

307

L'ancrage social de la vie conjugale Styles conjugaux et milieux sociaux

- La remise en cause de l'institution matrimoniale, l'aspiration à se soustraire au contrôle social, **ne mettent nullement en cause l'ordre social.**
- Le couple reste profondément ancré dans la société et demeure enserré par de solides cadres sociaux.

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

L'ancrage social de la vie conjugale Le couple et l'ordre sexué

310

L'ancrage social de la vie conjugale Le couple et l'ordre sexué

- Dès sa formation, le couple est le reflet d'un ordre sexué :
- Dans leurs rencontres, hommes et femmes n'utilisent pas les mêmes catégories pour juger l'autre sexe (Bozon et Héran, 2006).

L'ancrage social de la vie conjugale Le couple et l'ordre sexué

- Les hommes valorisent chez les femmes l'apparence physique, la présentation et des qualités psychologiques qui ont trait à la relation avec autrui.
- Rôle de représentation et de médiation dans la vie familiale qui est associé par les hommes aux femmes.

L'ancrage social de la vie conjugale Le couple et l'ordre sexué

- Les femmes sont attentives à l'apparence physique des hommes mais pour des raisons différentes :
- Le physique permet ici d'apprécier le statut social et professionnel de l'homme.

312

L'ancrage social de la vie conjugale Le couple et l'ordre sexué

- Les femmes se caractérisent donc par un « réalisme social précoce » (Bozon et Héran, 2006).
- Cette plus grande sensibilité aux propriétés sociales découle du fait que le statut du couple continue à dépendre plus fortement de la position sociale de l'homme que celle de la femme.

315

L'ancrage social de la vie conjugale Le couple et l'ordre sexué

- Les qualités masculines appréciées diffèrent selon le milieu social :
- Les femmes de milieux populaires valorisent la solidité physique, signe de sérieux et promesse de stabilité familiale et professionnelle.
- Les femmes de milieux plus aisés privilégient des manifestations de supériorité sociale, dont le signe le plus évident est la grande taille (Herpin, 2006).

314

L'ancrage social de la vie conjugale Le couple et l'ordre sexué

- Un autre élément de l'asymétrie entre les sexes lors de la formation du couple est l'écart d'âge :
- Dans le couple, le femme est presque toujours la cadette.

L'ancrage social de la vie conjugale Le couple et l'ordre sexué

- C'est très net pour les femmes jeunes, surtout les moins diplômées, qui sont attachées à la supériorité masculine symbolisée par l'âge.
- Cela va assurer la sortie du milieu familial et l'intégration au monde adulte.

L'ancrage social de la vie conjugale Le couple et l'ordre sexué

- Au contraire, celles qui font des études longues ou misent sur leur carrière professionnelle, retardent la mise en couple et **finissent par s'établir avec des hommes plus proches en âge.**

318

L'ancrage social de la vie conjugale Le couple et l'ordre sexué

- C'est donc moins l'âge physique de l'homme qui compte que son « **âge social** » (Bozon et Héran, 2006) :
- L'âge en tant que signe de la stabilité professionnelle, de l'indépendance par rapport au milieu familial, de maturité.

Chapitre 2 : Les nouveaux visages du couple

L'ancrage social de la vie conjugale La division du travail domestique et parental

L'ancrage social de la vie conjugale La division du travail domestique et parental

- Le temps consacré aux activités domestiques et parentales n'est pas également réparti entre homme et femme :
- Chaque jour, en moyenne, les mères d'enfants de moins de 15 ans consacrent 4h13 au travail domestique et 1h35 aux activités parentales.
- Contre respectivement 2h05 et 31 minutes pour les pères (Algava, 2002).

320

L'ancrage social de la vie conjugale
La division du travail domestique et parental

- La répartition des temps domestique et parental est très liée à l'activité professionnelle de la femme.

321

L'ancrage social de la vie conjugale
La division du travail domestique et parental

- Moins la femme consacre de temps à sa profession, plus la répartition des tâches est inégalitaire au sein du couple :
- Les femmes augmentent leur temps domestique et parental, alors que les hommes le réduisent.
- On parle de la « théorie des ressources ».

L'ancrage social de la vie conjugale
La division du travail domestique et parental

- La théorie des ressources de Blood et Wolfe (1960) :
- Le pouvoir dans le couple est d'autant plus hiérarchisé et les rôles conjugaux d'autant plus clivés que l'écart des ressources sociales (formation, profession, revenu) des partenaires est grand.

323

L'ancrage social de la vie conjugale
La division du travail domestique et parental

- Les plus forts contrastes concernent les couples dans lesquels la position sociale de l'homme est supérieure à celle de la femme.
- Au contraire, les couples où la femme occupe une position sociale plus élevée que l'homme sont égaux.

L'ancrage social de la vie conjugale La division du travail domestique et parental

- Ces aspects inégalitaires sont également visibles à travers « le temps d'activités contraintes » :
- Plus important chez la femme que chez l'homme.

325

L'ancrage social de la vie conjugale La division du travail domestique et parental

- Les femmes reportent ce temps sur les journées de congé (week-end).
- Les hommes distinguent plus nettement jours de travail et jours de repos.
- De manière générale, la femme se montre beaucoup plus flexible que l'homme au sein du couple.

L'ancrage social de la vie conjugale La division du travail domestique et parental

- **Opinions et pratiques se contredisent** en matière de répartition des tâches dans le couple.
- Les opinions ont évolué au cours des dernières décennies :
- Répartition des tâches
- Accès à l'activité professionnelle pour la femme

327

L'ancrage social de la vie conjugale La division du travail domestique et parental

- Bien qu'existant dans les esprits, la parité ne se retrouve pas dans la même mesure dans la pratique du quotidien :
- Le couple reste le conservatoire d'un ordre sexuel traditionnel.

L'ancrage social de la vie conjugale La division du travail domestique et parental

- Il est à noter que la répartition inégalitaire des tâches domestiques a un coût pour l'homme aussi :
 - « (Celui-ci) accepte, pour faire moins, d'avoir un monde domestique qui lui échappe en partie ». (de Singly, 2007)
 - L'univers domestique demeure régi par les femmes, ce qui pour ces dernières est à la fois une charge et un pouvoir.

329

Sociologie de la famille

Chapitre 3 : L'éducation familiale sous pression

330

L'éducation familiale sous pression

- Le souci éducatif est un élément essentiel de la famille.
- A ce niveau aussi, les pratiques familiales tendent à se transformer :
 - L'inculcation de la règle recule au profit d'une pédagogie plus attentive à l'épanouissement de l'enfant (interne).

331

L'éducation familiale sous pression

- Mais dans le même temps, les familles cherchent à assurer leur reproduction sociale qui est conditionnée par la réussite scolaire de l'enfant (externe).
- Cohabitation de 2 objectifs éducatifs!

L'éducation familiale sous pression

Ce chapitre relatif à l'éducation sera divisé en 4 parties :

- L'éducation, une affaire de famille?
- La diversité des styles et des méthodes éducatives
- Les familles face à l'école
- Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

Chapitre 3 : L'éducation familiale sous pression

L'éducation, une affaire de famille?

L'éducation familiale sous pression L'éducation, une affaire de famille?

- L'éducation des enfants, comme les autres dimensions de la vie familiale, a subi au cours des dernières décennies l'influence croissante de valeurs de l'individualisme moral.
- Le pouvoir des parents s'est réduit car il est de plus en plus admis que leur rôle est d'aider l'enfant à devenir lui-même.

335

L'éducation familiale sous pression L'éducation, une affaire de famille?

- Il est à noter que ces transformations au niveau de l'éducation ne touchent pas tous les styles de famille à égal niveau.
- Des différences demeurent selon les familles!

L'éducation familiale sous pression L'éducation, une affaire de famille?

- L'éducation des enfants reste un objectif prioritaire des parents et l'une des fonctions principales de la famille.
- En 2008, 8 français sur 10 considèrent que "le devoir des parents est de faire de leur mieux pour les enfants, même au dépens de leur propre bien-être".

337

L'éducation familiale sous pression L'éducation, une affaire de famille?

- Toujours présent, cet objectif subit néanmoins des changements majeurs :
- Les notions d'obéissance, de foi religieuse, de persévérance, caractéristiques d'une éducation statutaire fondée sur la règle et l'asymétrie parents/enfants est en régression.

L'éducation familiale sous pression L'éducation, une affaire de famille?

- Le souci de transmission et d'inculcation de la règle n'ont pas disparu, mais ils ne sont plus un objectif en soi.
- Les parents deviennent des accompagnateurs plutôt que des guides.

339

L'éducation familiale sous pression L'éducation, une affaire de famille?

- Ils ne cherchent plus à tout contrôler :
- Dès les premières heures de l'adolescence, ils acceptent qu'une certaine déprise puisse opérer, de sorte que l'enfant se construise dans l'alternance entre l'appartenance familiale et l'appartenance au groupe de pairs. (De Singly, 2006)

L'éducation familiale sous pression
L'éducation, une affaire de famille?

- Cette transformation du rapport éducatif est typique d'une famille dans laquelle l'enfant a le droit d'être traité en tant qu'individu, c'est-à-dire comme une personne.

341

L'éducation familiale sous pression
L'éducation, une affaire de famille?

- Les frontières des âges s'estompent :
- On valorise un apprentissage progressif visant l'acquisition de l'autonomie.
- La route n'est plus tracée à l'avance (rite de passage en diminution)

L'éducation familiale sous pression
L'éducation, une affaire de famille?

- Dans cette conception, c'est aux parents d'interpréter les besoins de l'enfant afin de l'aider à se construire et à devenir lui-même.
- Education personnalisée!!!

L'éducation familiale sous pression
L'éducation, une affaire de famille?

- Cette « psychologisation » de l'éducation familiale se traduit par la généralisation du principe du « ni-ni » (ni enfant / ni adolescent) (de Singly) :

344

L'éducation familiale sous pression
L'éducation, une affaire de famille?

- Les commandements sont dangereux parce qu'ils sont aveugles à la personnalité de l'enfant.
- Mais trop d'autonomie signifierait de l'indifférence.
- Il appartient à chacun d'évaluer entre ces 2 excès.

346

L'éducation familiale sous pression
L'éducation, une affaire de famille?

- La recherche de compromis et l'attention aux désirs de l'enfant doivent remplacer la stricte discipline.

L'éducation familiale sous pression
L'éducation, une affaire de famille?

- La pédagogie parentale devient une pédagogie sur mesure :
- Dans cet exercice d'équilibre, qui entend concilier 2 perceptions de l'enfant, **petit être fragile et personne en devenir** (ni-ni), il est inévitable que surgissent des tensions entre protection et émancipation.

L'éducation familiale sous pression
L'éducation, une affaire de famille?

- Ces nouvelles normes éducatives doivent beaucoup au regard que les sciences psychologiques portent sur l'enfant depuis plusieurs décennies :
- Dès 1970, Françoise Dolto défend l'idée que « **le bébé est une personne** ».

348

L'éducation familiale sous pression L'éducation, une affaire de famille?

- Le jeune enfant n'est pas une pâte à modeler, mais une personne qui va développer sa nature propre et que l'on doit respecter.
- On retrouve ses idées jusque dans la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant de 1989.

Chapitre 3 : L'éducation familiale sous pression

La diversité des styles et des méthodes éducatives

L'éducation familiale sous pression La diversité des styles et des méthodes éducatives

- L'émergence de ces nouvelles normes n'a pas effacé les différences entre les familles.

L'éducation familiale sous pression La diversité des styles et des méthodes éducatives

Kellerhals et Montandon (1991) ont distingué trois « styles éducatifs » familiaux selon :

- les objectifs,
- les méthodes,
- les rôles éducatifs,
- la façon dont la famille médiatise les influences de l'école, de la télévision et du groupe de pairs.

L'éducation familiale sous pression La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Kellerhals et Montandon (1991) ont distingué trois « styles éducatifs » familiaux
 - Le style autoritaire
 - Le style négociateur
 - Le style maternel

354

L'éducation familiale sous pression La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Le style autoritaire est le plus traditionnel.
- Fondé sur une vision statuaire des rapports entre parents et enfants, il privilégie l'obéissance et la discipline.
- Les méthodes pédagogiques visent à obtenir la conformité de l'enfant et s'appuient sur le contrôle.

L'éducation familiale sous pression La diversité des styles et des méthodes éducatives

- L'enfant est considéré comme un être immature qu'il faut corriger.
- La distance parents / enfants est grande et la communication et les activités communes sont réduites.

L'éducation familiale sous pression La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Les rôles éducatifs des parents sont très différenciés :
 - Peu présent, le père donne des consignes générales.
 - La mère assume l'essentiel du travail éducatif.

356

L'éducation familiale sous pression
La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Enfin, l'environnement est vu avec méfiance car source possible de désordre :
 - Les camarades sont rarement invités à la maison.
 - L'école est cantonnée à un rôle strict d'instruction.
 - L'éducation morale reste à la famille.

358

L'éducation familiale sous pression
La diversité des styles et des méthodes éducatives

- **Accompagnateurs** plutôt que chefs, les parents préfèrent la motivation et les « tactiques relationnelles » (séduction) à la discipline et au contrôle.

L'éducation familiale sous pression
La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Le style négociateur est proche des nouvelles normes éducatives :
- Il donne beaucoup d'importance à l'autonomie de l'enfant et aux valeurs d'imagination et de créativité.

360

L'éducation familiale sous pression
La diversité des styles et des méthodes éducatives

- La famille est aussi très ouverte aux influences extérieures :
 - Ecoles, pairs, médias.

L'éducation familiale sous pression La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Père et mère ont des rôles éducatifs peu différenciés :
 - Tous les 2 valorisent la communication verbale avec les enfants.
 - Néanmoins, les activités communes restent limitées.

L'éducation familiale sous pression La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Le style maternel attache plus d'importance à la conformité, au contrôle et à la discipline qu'à l'autonomie de l'enfant, ce qui lui donne un aspect statutaire.
- En revanche, la proximité parents / enfants est considérable :
 - La communication verbale est dense et les activités communes fréquentes.

362

L'éducation familiale sous pression La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Dans cette atmosphère de chaleur affective, le rôle éducatif de la mère est central.
- Enfin, les influences extérieures sont accueillies avec une certaine réserve.

L'éducation familiale sous pression La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Il est à noter que malgré la diffusion croissante d'une conception de l'éducation d'inspiration psychologique, les clivages entre familles restent profonds.
- De même que certains couples se tiennent à distance de la modernité conjugale fondée sur l'individualisme moral, de nombreuses familles restent sourdes aux nouvelles normes éducatives.

364

L'éducation familiale sous pression
La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Les raisons sont diverses :
 - Inscription dans la tradition familiale, ressources, niveau social, etc.

366

L'éducation familiale sous pression
La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Les modèles éducatifs des familles sont donc, en partie, **déterminés socialement** :
 - Le style autoritaire se rencontre plus fréquemment dans le **bas de la hiérarchie sociale**.
 - Au contraire, le style négociateur est défendu par **les cadres et les professions intellectuelles**.
 - Le modèle maternel est **moins marqué socialement**.

L'éducation familiale sous pression
La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Cette répartition inégale des styles éducatifs en fonction de la hiérarchie sociale n'est pas un phénomène nouveau.
 - Dans les années 50, la sociologie américaine avait déjà constaté cette différence entre milieu bourgeois et milieu ouvrier.

367

L'éducation familiale sous pression
La diversité des styles et des méthodes éducatives

- Plus d'un demi-siècle plus tard, ces **clivages sociaux n'ont pas disparu**, même si le rigorisme disciplinaire a reculé, y compris dans les milieux populaires.

Chapitre 3 : L'éducation familiale sous pression

Les familles face à l'école

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Nous l'avons compris, réussir l'éducation des enfants est devenu l'un des objectifs des familles.
- Sans doute l'a-t-il toujours été mais, avec l'allongement de la scolarité, l'école s'impose désormais comme un partenaire obligé.

370

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- En ce sens, la fonction éducative de la famille s'est complexifiée :
- L'épanouissement de l'enfant doit composer avec une autre exigence, celle de la reproduction ou de l'ascension sociale conditionnée par la réussite scolaire.

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- L'objectif de la réussite scolaire s'est généralisé à toutes les familles, y compris celles qui appartiennent aux classes populaires, peu préoccupées jusqu'alors de ces questions.

372

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Pendant très longtemps, l'école était ségrégative :
 - Les filières courtes étaient réservées aux « enfants du peuple ».
 - Les filières longues étaient réservés aux enfants de la bourgeoisie.

374

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Par la suite, durant « les trente glorieuses », l'accès à l'emploi n'exigeait pas de diplôme.
- Tout a brutalement changé avec l'apparition du chômage de masse à partir des années 80.
- Le diplôme est devenu indispensable.
- En parallèle, les pouvoirs publics ont voulu faire accéder le plus grand nombre au baccalauréat et à l'université.

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- L'effet de cette évolution est double :
 - Les non-diplômés sont très handicapés dans leur insertion sociale et professionnelle.
 - L'inflation des titres scolaires a entraîné leur dévalorisation.
- Le « coût d'obtention » du statut social, mesuré en année d'études, a augmenté.

375

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Cette nouvelle donne, ajoutée à la crise du monde du travail qui a rendu moins attractive la condition d'ouvrier, explique que l'école soit maintenant un enjeu crucial pour beaucoup de familles ouvrières.
- C'est un renversement historique du rapport des familles populaires à l'école.

376

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Jadis ignorée ou jugée concurrente de la famille et des voies de promotion professionnelle qu'offrait l'univers ouvrier, l'école est à présent au cœur des préoccupations familiales.

378

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Les aspirations ouvrières aux études longues ont fortement progressé (Poullaouec, 2004).
- L'idée que les enfants doivent aller le plus loin possible à l'école est aujourd'hui largement répandue dans les familles ouvrières.
- Les secondaires sont devenues « l'objectif minimal ».
- De ce fait, les différences entre les familles de cadres supérieurs ou de professions libérales se sont atténuées.

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Famille et école sont devenues 2 institutions en rapport étroit l'une avec l'autre.
- Plus aucun sociologue ne s'accorde à dire que la famille a délégué ses fonctions éducatives à l'Etat :
- Le partenariat école / famille ne disqualifie pas le rôle éducatif des parents, mais le rend plus nécessaire encore.

379

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Les parents interviennent dans la scolarité de leurs enfants dans l'espoir d'améliorer leur statut.
- Travail de suivi et de soutien scolaire!

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Les parents s'efforcent de préparer et de gérer au mieux la carrière scolaire de leurs enfants :
- La scolarité devient un investissement qui doit être rentable.

381

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Les familles n'ont bien évidemment pas toutes les mêmes atouts et sont en compétition pour l'obtention des titres scolaires les plus convoités.
- Cela signifie qu'elles doivent se « mobiliser » :
- L'acquisition du capital scolaire requiert l'effort de tous dans la famille (le jeune, ses parents, éventuellement l'ainé, etc.)

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Le suivi scolaire demande un lourd investissement temporel :
- En moyenne, un enfant est aidé 15 heures par mois par ses parents.

383

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- L'aide scolaire est importante en début de scolarité pour diminuer peu à peu par la suite à partir de la première secondaire.
- L'aide scolaire à la maison reste une **prérogative maternelle** (plus souvent et plus longtemps).

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- **Le niveau de diplôme des parents** favorise leur participation au travail scolaire de l'enfant.
- Mais attention, certaines familles plus modestes restent très concernées!

385

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Néanmoins, **la présence du sentiment d'incompétence** est beaucoup plus développée chez les parents non-diplômés surtout quand l'enfant atteint les secondaires.
- Cependant, **la persévérance** est une caractéristique de ces derniers, ce qui prouve bien **l'intensification de la préoccupation scolaire** et cela qu'importe les difficultés rencontrées.

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Bien que la préoccupation scolaire n'est nulle part négligeable, **la mobilisation des familles est variable selon le profil social.**
- La famille se mobilise d'autant plus qu'elle dispose d'**atouts** :
 - Temps
 - Compétences
 - Argent
 - Relations sociales
 - Familiarité avec le système scolaire

387

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Dans les milieux aisés, **le surcroît de moyens financiers** permet l'accès aux meilleures ressources scolaires (enseignement privé) et extrascolaires (séjours linguistiques).

388

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- La connaissance du système scolaire est encore plus source d'inégalités.
- Avantage de pouvoir bénéficier de recommandations mobilisables de part l'utilisation de son réseau.

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Ces inégalités se manifestent très clairement dans le choix de l'établissement scolaire.
- Les familles des classes supérieures développent un **rapport plus stratégique à l'école** afin d'éviter « les mauvais établissements », fréquentés par les classes populaires et les familles d'origines immigrées.

390

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- La conséquence de ces stratégies familiales est une **ségrégation sociale renforcée qui a tendance à s'inscrire dans l'espace** :
- « Ecole ghetto »

L'éducation familiale sous pression Les familles face à l'école

- Van Zanten (2001) va mettre en avant **3 types de stratégies parentales**, très corrélées aux ressources des familles (de - à +) :
- **Le retrait**
 - Pas d'intervention par rapport à l'établissement
- **L'intervention interne**
 - Pression sur l'établissement
- **La défection**
 - Fuir de l'établissement

392

Chapitre 3 : L'éducation familiale sous pression

Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

394

L'éducation familiale sous pression Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

- Si les parents des classes moyennes et supérieures anticipent assez bien les chances de réussite scolaire de leurs enfants, c'est plus rarement le cas des parents non ou faiblement diplômés.

L'éducation familiale sous pression Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

- La hausse des ambitions scolaires en milieux populaires se paie parfois au prix d'échecs cuisants, qui se répercutent sur la vie familiale.
- Les conflits parents / enfants au sujet de l'école sont très fréquents :
- Ils sont de loin la première source de conflit.

L'éducation familiale sous pression Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

- La prolongation des études et l'expérience de l'échec entraînent un profond malentendu entre les générations dans les familles ouvrières (Beaud, 2002).
- Sur les conseils de parents, les enfants intègrent un univers social et culturel qui leur est étranger.
- Certains apprentissages leurs semblent inutiles et ils refusent de s'investir.

396

L'éducation familiale sous pression Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

- Ces comportements provoquent l'incompréhension des parents :
- **Leur pari sur l'école ne débouche sur rien!**
- Pire, il provoque des tensions au sein de la famille à travers l'introduction dans la sphère famille de la **distance sociale et affective**.

397

L'éducation familiale sous pression Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

- La situation est encore plus grave dans les **familles immigrées** chez qui l'école apparaît de manière démesurée comme la seule voie de salut pour leurs enfants.

L'éducation familiale sous pression Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

- Les familles les plus défavorisées ne sont pas les seules en difficulté.
- La **préoccupation scolaire** pousse les parents à surveiller et contrôler leurs enfants.
- Cette forme de rigueur contredit l'**aspiration à l'autonomie** que prônent les nouvelles normes éducatives.

399

L'éducation familiale sous pression Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

- Cette tension entre ces 2 orientations est particulièrement vive dans les familles issues de la classe moyenne et supérieure.

L'éducation familiale sous pression Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

- Les enfants vivent une identité clivée :
 - Partagés entre une **identité familiale** les inclinant à s'investir dans les études et une **identité plus personnelle** tournée vers le groupe de pairs, sa sociabilité et ses activités de loisirs.

401

L'éducation familiale sous pression Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

- Les parents sont souvent perçus par les enfants comme des « **contrôleurs scolaires** ».
- Cela a pour effet de réduire les pratiques communes en famille et de rendre la transmission de la culture plus difficile.

L'éducation familiale sous pression Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

- Roussel (2001) dénonce une crise profonde des relations parents / enfants :
 - Promotion de l'enfant-roi
 - Incapacité des parents à imposer des limites
 - Education de plus en plus difficile voire impossible
 - Transmission de la culture compromise
 - Violences

403

L'éducation familiale sous pression Les familles défavorisées et l'impératif scolaire

- Pour finir, il est à noter que pour certains spécialistes, bien que l'enfant se soit affranchi de l'autorité des parents, **c'est pour retomber sous une autre autorité, plus anonyme, celles des pairs et du marché.** (Pasquier, 2005)

Sociologie de la famille

Chapitre 4 : Un modèle de parenté ébranlé

405

Un modèle de parenté ébranlé

Les familles recomposées sont à l'origine d'une onde de choc qui atteint les fondements de la parenté :

- Conception de la filiation
- Place des parents biologiques
- Place des parents « sociaux »

Parenté : état des personnes liées par filiation (parenté directe ou en ligne directe) ou par alliance, ou qui descendent d'un ancêtre commun.

406

Un modèle de parenté ébranlé

- Les familles, dont l'ancrage géographique était précédemment représenté par le foyer, s'apparentent maintenant à des réseaux.

Un modèle de parenté ébranlé

Les recompositions après désunion créent des configurations complexes caractérisées par la multiplication des « figures familiales et parentales » :

- 2 foyers
- Demi-frères ou sœurs (une filiation commune)
- « Quasi-frères ou sœurs » (aucune filiation)
- Beaux-parents
- « Quasi grands-parents » (parents des beaux-parents)
- « Quasi oncles et tantes » (famille des beaux-parents)

408

Un modèle de parenté ébranlé

- La recomposition familiale fait exploser le nombre de « parents potentiels ».

Un modèle de parenté ébranlé

- Ces configurations familles nouvelles ne peuvent être assimilées à des foyers et encore moins à des familles nucléaires.
- **Famille nucléaire** : forme de structure familiale fondée sur la notion de couple.

410

Un modèle de parenté ébranlé

- Elles doivent être abordées comme des réseaux aux frontières mouvantes à l'intérieur desquelles circulent les enfants.
- C'est l'espace de circulation des enfants d'un foyer à un autre qui définit les contours du réseau familial.
- C'est ce réseau que l'on nomme « famille recomposée ».

Un modèle de parenté ébranlé

- Les familles recomposées sont difficiles à recenser.
- C'est donc le critère de l'enfant qui sera choisi pour l'identifier :
 - Dès lors qu'un couple vit avec au moins un enfant qui n'est pas celui des 2 conjoints, la famille est classée « recomposée ».

412

Un modèle de parenté ébranlé

- On sait que, après un divorce, les mères obtiennent généralement la garde des enfants.
- L'augmentation des familles monoparentales et recomposées a fragilisé la place des pères.
- Certains s'estiment évincés voir déchus de leurs droits par les juges.
- Des mouvements « masculinistes » voient le jour.

413

Un modèle de parenté ébranlé

- Le thème de l'éviction des pères doit toutefois être relativisé :
 - **Beaucoup de pères divorcés ou séparés se désengagent** (Villeneuve - Gokalp, 1999).

414

Un modèle de parenté ébranlé

- Les relations avec le père sont particulièrement distendues lorsqu'il n'est pas le principal pourvoyeur d'éducation.
- Cela tient en partie à la nouvelle situation familiale du père.
- Bien plus qu'à la présence d'un beau-père qui n'impacte que très faiblement l'intensité des contacts avec le père.

Un modèle de parenté ébranlé

- Pour preuve, si le père s'est remis en couple et qu'il n'a pas la garde principale de l'enfant, **la probabilité d'une rupture totale avec l'enfant s'accroît fortement** :
 - Les pères non gardiens, plus prompts à revivre en couple que les mères gardiennes, **sont absorbés par ce nouvel ancrage familial**.

416

Un modèle de parenté ébranlé

- On constate cependant une évolution vers une plus grande continuité des relations enfants / pères non gardien :
- L'idée que le couple parental doit survivre au couple conjugal s'impose progressivement!

Un modèle de parenté ébranlé

- Il est à noter que, lors de la recomposition familiale, le milieu social joue un rôle majeur :
- Dans les catégories modestes, la séparation débouche sur une recomposition substitutive. Le nouveau partenaire efface le précédent.
- A l'inverse, dans les couches sociales aisées, la rupture ne gomme pas l'ex-conjoint qui, bien que parent non gardien, conserve ses prérogatives parentales.

418

Un modèle de parenté ébranlé

- Une troisième configuration existe :
- Celle d'un retrait des 2 hommes, ce qui renforce la position centrale de la mère.

Un modèle de parenté ébranlé

- Cette évolution (survit du couple parental) est à mettre en lien avec le droit qui promeut, depuis les années 90, le modèle d'une séparation pacifique et constructive (Théry 1993).

420

Un modèle de parenté ébranlé

- L'accord des conjoints devient la pierre angulaire du divorce :
- La séparation ne doit pas être une rupture, il importe que le couple parental se maintienne dans l'intérêt de l'enfant, de son entretien et de son éducation.
- « Philosophie coparentale »

422

Un modèle de parenté ébranlé

- La désunion doit être organisée de façon à aider les conjoints à se séparer aussi « normalement » que possible.

Un modèle de parenté ébranlé

- De ce fait, voit ainsi le jour de tout un ensemble de spécialistes dont le métier est d'organiser le divorce et l'après-divorce :
- Juges, avocats, médiateurs, travailleurs sociaux
- Cette nouvelle expertise des « démarieurs » (Bastard, 2002) cherche à promouvoir la coparentalité.

Un modèle de parenté ébranlé

- La logique antérieure était celle de « substitution » :
- En cas de recomposition, la « seconde famille » efface la première.

424

Un modèle de parenté ébranlé

- On reste ainsi au plus près du **principe d'exclusivité** qui était au fondement du principe de parenté en Occident depuis plusieurs siècles :
- Chacun n'a qu'une seule mère et un seul père, quitte à ce que le parent social prenne la place du parent non gardien.

426

Un modèle de parenté ébranlé

- C'est à présent la **logique de « pérennité »** (coparentalité) qui tend à remplacer la logique de « substitution » :
- Le beau-parent ne se substitue pas au parent non gardien dans ses fonctions parentales d'entretien et d'éducation.
- Dès lors, **le lien de filiation est préservé** et le parent social doit occuper une autre place au sein du réseau familial.

Un modèle de parenté ébranlé

- La **norme coparentale** incarne une **modernité conjugale**, privilégiant parité, négociation, et flexibilité, qui se révèle difficile à mettre en oeuvre (Bastard, 2002).
- Au moment du divorce, **les pratiques restent souvent marquées par le conflit** et entachent la qualité de la négociation.

427

Un modèle de parenté ébranlé

- Maintenir le couple parental alors que le couple conjugal n'existe plus exige un **lourd et délicat travail** de pacification, de concertation, d'ajustements progressifs entre ex-conjoints.

Un modèle de parenté ébranlé

- Au regard de ce dernier élément, il nous est permis de constater que bien qu'entrée dans les mœurs, la **famille recomposée reste difficile à mettre en place (pensée / action) et apparaît toujours comme une « institution incomplète »** (Cherlin, 1978) :
 - **Dépourvue de normes claires et de rôles distincts**
 - **Les places des différents protagonistes sont floues et définies à tâtons par essais - erreurs.**

429

Un modèle de parenté ébranlé

- Cette constante incertitude confère à la recomposition familiale un **caractère contingent (aléatoire)**.
- La variété des expériences est grande et toujours susceptible d'évoluer.
- Les familles recomposées sont avant tout des processus (non statiques), des laboratoires dans lesquels la **parenté s'élabore continûment**.

430

Un modèle de parenté ébranlé

- Dans ces multiples formes que peut prendre la famille recomposée, un élément semble néanmoins paraître constant :
 - **Les familles recomposées sont très souvent « matricentrées ».** (Cadolle, 2000)

431

Un modèle de parenté ébranlé

- La mère (à l'inverse du père) occupe **une position nodale** (noeud) tant pour la gestion et la prise en charge du quotidien que pour l'organisation générale du réseau familial.

Un modèle de parenté ébranlé

- Ce matricentrage révèle le statut particulier de la mère et de la filiation maternelle dans la parenté.
- Les enfants parviennent à cumuler 2 figures paternelles (père et beau-père) alors que la figure maternelle reste plus exclusive (les contacts avec la belle-mère sont plus souvent conflictuels).

433

Un modèle de parenté ébranlé

- La référence au lien maternel dans sa double dimension, biologique et éducative, demeure très ancrée.

Un modèle de parenté ébranlé

- Les recompositions familiales créent de grandes fratries en dotant les enfants de nouveaux frères et sœurs aussi bien dans le foyer de résidence que dans le foyer de visite.

435

Un modèle de parenté ébranlé

- Les places de chacun dans la fratrie se redéfinissent, surtout si le nouveau partenaire a déjà des enfants plus âgés des unions précédentes :
 - Pour exemple, l'aîné peut ainsi perdre sa place alors au profit d'un autre avec lequel il n'a aucun lien de sang.

Un modèle de parenté ébranlé

- En somme, la fraternité oscille entre 2 pôles :
 - La filiation de l'enfant donnée par les liens du sang et/ou le nom de famille.
 - Les affinités interpersonnelles résultant de la cohabitation et/ou de l'éducation familiale et/ou de la mémoire partagée. (Poittevin, 2005)

437

Un modèle de parenté ébranlé

- Le premier pôle inscrit la fraternité dans la parenté.
- Le second pôle inscrit la fraternité dans l'amitié qui peut ainsi devenir une « parenté volontaire ».

Un modèle de parenté ébranlé

- Si la germanité (même père et même mère) se caractérise d'ordinaire par une tension entre égalité et différenciation, c'est encore plus vrai pour la fraternité dans les familles recomposées.

439

Un modèle de parenté ébranlé

- Parents et beaux-parents veillent généralement à atténuer les différences d'origine, mais cette égalité est rarement réalisée. (Martial, 2003)
- Des différences liées à l'éducation familiale passée se manifestent inévitablement à travers les attitudes et habitudes de vie.

Un modèle de parenté ébranlé

- Les rangs de naissance (aîné, « petit dernier ») et les statuts dans la fratrie peuvent être modifiés, ce qui ne va pas sans rivalité.
- Le nom de famille peut ainsi diviser la fratrie et réassigner l'enfant à sa filiation juridique.
- Le moment de l'héritage est, par exemple, un moment qui pose question sur les statuts de chacun.

441

Un modèle de parenté ébranlé

- Un autre élément pouvant venir perturber la fratrie d'une famille recomposée est la **naissance d'un sentiment amoureux entre 2 adolescents en situation de quasi-fraternité**.
- Le droit occidental ne prohibe pas la relation sexuelle et le mariage entre 2 individus en quasi-fraternité.

442

Un modèle de parenté ébranlé

- Néanmoins, **Martial (2003)** constate que les parents et beaux-parents ont tendance à interdire toute relation sexuelle entre quasi-frères et/ou sœurs.

Un modèle de parenté ébranlé

- En posant cet interdit, ils énoncent une règle qui fait exister la famille recomposée comme une « famille à part entière » et la fratrie recomposée comme une « fratrie à part entière ».
- Ils institutionnalisent la famille recomposée en fabriquant de la consanguinité là où il n'en existe pas.

444

Un modèle de parenté ébranlé

- Cela montre que la **référence au lien biologique**, centrale dans le modèle de parenté occidental, se maintient.

Un modèle de parenté ébranlé

- Nous l'avons déjà abordé, depuis les années 90, l'homosexualité a fait irruption dans le débat public.
- Après la reconnaissance sociale du couple homosexuel, la question est désormais celle d'une possible légalisation d'une parenté homosexuelle.

446

Un modèle de parenté ébranlé

- D'ores et déjà, des familles homoparentales existent et se constituent selon des voies diverses.
- **Remise en cause du caractère bisexué de la filiation!**

Un modèle de parenté ébranlé

- Bien que le Pacs, en France fût conçu pour s'appliquer aux seules relations horizontales entre partenaires, excluant la possibilité d'adopter des enfants, des associations homosexuels se sont par la suite formées afin de réclamer le droit d'avoir des enfants.
- Le débat se déplace de « l'homo-conjugalité » à « l'homoparentalité ».
- Néanmoins, avant d'être une revendication, la famille homoparentale est une réalité sociale!

448

Un modèle de parenté ébranlé

La famille homoparentale se rencontre sous des formes diverses qui résultent de modes de constitution différents : (Cadoret, 2002)

- Recomposition familiale après une première union hétérosexuelle
- Adoption par l'un des parents
- Aide médicale à la procréation (AMP) par recours à un donneur ou à une mère porteuse
- « Coparentage »

449

Un modèle de parenté ébranlé

« Coparentage »

- « Des gays et des lesbiennes vivant en couple ou seuls s'accordent pour avoir un enfant qui évoluera entre les 2 unités familles maternelle et paternelle, qui ont pour caractéristique d'être uniquement pour l'une féminine et pour l'autre masculine ».

450

Un modèle de parenté ébranlé

- Les recompositions homoparentales (Pt1) ne diffèrent guère des recompositions classiques, sauf si la réaction de l'ex-conjoint et de la parentèle est très hostile. (Le Gall, 2005)
- Dans ce cas, la belle-mère ou le beau-père, aura le plus grand mal à trouver sa place.

451

Un modèle de parenté ébranlé

- Dans le cas de l'adoption ou de l'insémination artificielle (Pt 2 et 3), les problèmes sont d'un autre ordre : (Cadoret, 2007).
- Il faut désigner, dans le couple, qui sera le parent légal tout en faisant en sorte que l'enfant soit bien un **projet du couple**.

452

Un modèle de parenté ébranlé

- Une fois ceci décidé, la parenté juridique et la parenté domestique (ou sociale) coexistent avec la parenté biologique :
 - Une tierce personne vient se greffer dans l'équation (la mère porteuse, le donneur) étant donné que les couples homosexuelles ne peuvent être virtuellement procréateurs.

Un modèle de parenté ébranlé

- Le « coparentage » (Pt 4) est à la fois radicalement nouveau :
 - Car il faut dès le départ concevoir un projet d'enfant à 4
- Mais aussi plus classique que les formules précédentes (2 et 3) :
 - Le schéma d'un enfant avec un père et une mère est respecté. (Cadoret, 2002)

454

Un modèle de parenté ébranlé

- Cependant le « coparentage » doit lui aussi faire face à des difficultés bien particulières à son modèle.

Un modèle de parenté ébranlé

Difficultés liées au « coparentage » :

- **Choix des géniteurs**
- **Accords uniquement privés**
- Bien que la conception de l'enfant se rapproche de la « conception traditionnelle », elle n'est pas le fruit d'un acte d'amour mais d'un « projet coparental »
- **Forte entente** nécessaire (surtout entre les géniteurs)
- Acceptation « **des traits de l'autre** » à travers l'enfant
- **Menace du couple géniteur** sur les couples homosexuels
- **Acceptation** de l'entourage familial et social

456

Un modèle de parenté ébranlé

- Le principal obstacle rencontré par les homosexuels souhaitant avoir un enfant reste certainement **la vision de la bilatéralité exclusive de la filiation**.
- La société estime que **le couple hétérosexuel contribue au bien commun de la société** par le biais de la naissance d'enfants.

457

Un modèle de parenté ébranlé

- Or, le couple homosexuel « ne peut offrir qu'une filiation unisexuée ».
- C'est une filiation à caractère **uniquement social** et non biologique.
- L'une des solutions proposées est la reconnaissance de **l'ensemble des individus qui ont participé à l'élaboration du projet d'enfant**.
- **Parenté plurielle**

Un modèle de parenté ébranlé

- La parenté plurielle doit faire face en Occident à un choix culturel qui existe depuis des siècles :
- La filiation rattache l'enfant à sa mère et à son père (et ascendants) de manière indifférenciée.
- **Filiation indifférenciée**

459

Un modèle de parenté ébranlé

- D'autres sociétés ont fait le choix de la filiation **matrilinéaire** ou **patrilinéaire**.
- La consanguinité n'est donc pas uniquement affaire de biologie mais aussi de **normes sociales!** (exemple)

Un modèle de parenté ébranlé

- Le modèle de parenté occidental s'accompagne d'un ensemble de **représentations partagées** qui valorisent la dimension naturelle des liens de parentés (Schneider, 1968) :
 - Sont parents ceux qui, à la suite d'une union sexuelle féconde d'un homme et d'une femme, **partagent des substances biogénétiques, symbolisées par les termes « sang » ou « gènes »**.

461

Un modèle de parenté ébranlé

- Cette constitution commune est censée **influencer les sentiments** et créer entre les parents une « solidarité diffuse et stable ».
- « **La voix du sang est la plus forte** » (Schneider) (Sang / volonté)

Un modèle de parenté ébranlé

La **bilatéralité** et le **biocentrisme** caractérisent le modèle de parenté occidental. (Fine, 2001)

- **Bilatéralité**
 - La filiation est transmise par les 2 branches, maternelle et paternelle
- **Biocentrisme**
 - Les caractères spécifiques d'une lignée se transmettent par le sang (Inné / acquis)

463

Un modèle de parenté ébranlé

- Ce modèle de parenté occidental **peine à introduire la forme de la famille plurielle** qui pourtant est une réalité sociale.
- Nombreux sont les individus qui se lèvent contre ce modèle et en réclame l'évolution afin qu'il puisse inclure les nouvelles formes que peut prendre la parenté :
- **Pluriparentalité ordonnée**

464

Un modèle de parenté ébranlé

- Leur défense repose sur le débat de l'inné et de l'acquis :
- Les relations entre parents / enfants prennent sens en fonction des cadres cognitifs et moraux.
- Au registre du sang (parenté biologique) et du nom (parenté légale) s'ajoute celui du quotidien (parenté domestique).
- Cette dernière se construit jour après jour et mérite selon ses défenseurs une reconnaissance tout aussi importante!

456

Sociologie de la famille

Chapitre 5 : La parentèle

Chapitre 5 : La parentèle

- La parentèle, entendue comme l'ensemble des personnes avec lesquelles l'individu est apparenté, constitue un réseau de différentes familles élémentaires.
- Ce réseau de sociabilité et d'entraide, situé à l'interface de la sphère privée et la sphère publique, forme une véritable « économie cachée ».

Chapitre 5 : La parentèle

Une redécouverte

Chapitre 5 : La parentèle Une redécouverte

- La sociologie de la famille a pris conscience depuis peu de l'importance du réseau de parenté dans lequel s'insère la famille élémentaire.
- Cette attention nouvelle est liée à la crise économique et sociale qui touche les pays occidentaux.

Chapitre 5 : La parentèle Une redécouverte

- Jusqu'aux années 1970, la famille en sociologie semblait réduite à l'unité conjugale.
- On parlait de « nucléarisation » familiale sous l'influence du sociologue américain Parsons (1955).

Chapitre 5 : La parentèle Une redécouverte

- L'industrialisation et l'urbanisation auraient entraîné un recentrage sur la famille nucléaire (Conjoints et enfants), les liens avec le reste de la parenté devenant épisodiques et obsolètes.
- Ce que l'on nommait alors la « famille étendue » était perçu comme un archaïsme devant disparaître avec la modernité sociale.

Chapitre 5 : La parentèle Une redécouverte

- Par la suite, les sociologues ont réalisé que les relations de la famille élémentaire avec son réseau de parenté était loin d'être délaissé.
- Dans les années 90, plusieurs grandes enquêtes nationales ont montré une forte proximité géographique entre parents et enfants adultes.

Chapitre 5 : La parentèle

Une redécouverte

- On parle de « famille entourage locale » (Bonvalet, 2003).

Chapitre 5 : La parentèle

Une redécouverte

- Au moment précis où, dans les années 1980, les sociétés occidentales faisaient face au retour de la pauvreté et s'interrogeait sur l'Etat Providence, est apparue dans les discours l'expression « **solidarités familiales** » qui recouvre une vision optimiste de l'entraide dans la parentèle (Debordeaux et Strobel, 2002).

Chapitre 5 : La parentèle

Une redécouverte

- La parentèle semblait soudain renaître de ses cendres :
 - On découvrirait que les français se passionnaient pour les recherches généalogiques, que les réunions de famille avaient toujours lieu, que les jeunes bénéficiaient d'une aide au moment de s'installer, etc.

Chapitre 5 : La parentèle

Une redécouverte

- L'engouement pour les « solidarités familiales » n'était néanmoins pas dépourvu d'arrière-pensées :
 - Il a coïncidé avec la remise en cause de l'Etat providence (place excessive dans la société) et une vision plus libérale de la société.

Chapitre 5 : La parentèle

Une redécouverte

- La parentèle incarne alors un « **nouvel esprit de famille** » qui conjugue individualisme moral et transmission, épanouissement de soi et continuité familiale.

Chapitre 5 : La parentèle

Une organisation en cercles concentriques

Chapitre 5 : La parentèle

Une organisation en cercles concentriques

- La **parentèle** constitue un réseau organisé en **différents cercles concentriques** (Déchaux, 2003).
- En distinguant les cercles selon la force des liens, appréciée par la densité des interactions, on constate que les parents en filiation directe (père, mère, fille, fils) sont les plus proches et forment le **cercle restreint**.

Chapitre 5 : La parentèle

Une organisation en cercles concentriques

- Les germains (frères, sœurs) relèvent du **cercle intermédiaire** avec certains consanguins de rang deux (grands-parents, petits-enfants).
- Les autres consanguins (oncle, cousin, neveu, etc.) appartiennent au **cercle périphérique**.

Chapitre 5 : La parentèle

Une organisation en cercles concentriques

- Cette structure en cercle concentrique peut varier.
- La parentèle est à géométrie variable

Chapitre 5 : La parentèle

L'économie cachée de la parentèle

Chapitre 5 : La parentèle

L'économie cachée de la parentèle

- Sur le plan matériel, la parentèle se présente comme un **système d'échanges de biens, de services et d'argent**.
- Ces prestations forment l'équivalent d'une « économie cachée ».

Chapitre 5 : La parentèle

L'économie cachée de la parentèle

Cette observation est particulièrement forte lors de 2 cycles de la vie :

- Le départ des enfants
- La fin de vie et le moment où les parents deviennent dépendants

Chapitre 5 : La parentèle

L'économie cachée de la parentèle

Les diverses prestations qui font l'objet d'échanges dans la parentèle s'organisent en trois composantes (Déchaux, 1994) :

- L'entraide domestique
- Le soutien relationnel
- La redistribution des revenus

Chapitre 5 : La parentèle

L'économie cachée de la parentèle

- La première composante correspond à l'entraide domestique :
 - Activités ménagères, courses, entretien du logement, garde des enfants, soins aux personnes, etc.
- Elles mobilisent des ressources matérielles, le temps nécessaire à l'accomplissement de la tâche et le savoir-faire.

Chapitre 5 : La parentèle

L'économie cachée de la parentèle

- Il peut s'agir d'aides minimales (faire quelques courses pour sa mère) ou qui ne sont pas assimilés à des services par les intéressés (tricoter un pull).

Chapitre 5 : La parentèle

L'économie cachée de la parentèle

- La deuxième composante concerne le soutien relationnel.
- Les ressources mobilisées sont sociales :
 - Relations, connaissances, informations, etc.

Chapitre 5 : La parentèle

L'économie cachée de la parentèle

- Il s'agit du cas où la parenté intervient dans le domaine de l'emploi, du logement, ou les circuits de troc et d'autoproduction.

Chapitre 5 : La parentèle

L'économie cachée de la parentèle

- Dans la mesure où elle reviennent souvent à contourner les règles d'accès à des ressources rares et convoitées, les aides relationnelles sont discrètes et difficiles à repérer.

Chapitre 5 : La parentèle

L'économie cachée de la parentèle

- La redistribution des revenus correspond à la troisième composante.
- Les ressources engagées sont économiques :
 - Argent ou biens patrimoniaux

Chapitre 5 : La parentèle

L'économie cachée de la parentèle

- Selon les circonstances, les transferts financiers prennent la forme de transmissions patrimoniales (héritages, donations déclarées) ou de dons « informels », de la main à la main, souvent soustraits au contrôle fiscal.

Chapitre 5 : La parentèle **L'économie cachée de la parentèle**

- A travers ces 3 rôles, la parentèle exerce une fonction précieuse :
 - Elle sert de groupe intermédiaire, sollicité tantôt pour se protéger des aléas de la vie, tantôt pour s'insérer dans la vie sociale, etc.